

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018



www.fnh.org



FONDATION
NICOLAS HULOT
POUR LA NATURE
ET L'HOMME



SOMMAIRE

LES TEMPS FORTS 2018

pages 6 et 7

PROPOSER

page 8

SOUTENIR

page 12

MOBILISER

page 16

GOUVERNANCE

page 20

RAPPORT FINANCIER

page 25

ÉDITO

Chaque rapport d'activités est une occasion de se retourner sur l'année écoulée, de faire le point sur les avancées et les reculs qui jalonnent notre parcours. C'est aussi une occasion de mesurer l'ampleur de la tâche qui se dresse encore devant nous. Le temps presse : les rapports s'empilent, les preuves s'amoncellent et malgré cela, la biodiversité se délite, le climat se dérègle, l'humanité est toujours plus menacée.

Pourtant, inlassablement, loin de nous décourager, nous poursuivons notre mission en faveur de la transition écologique. Chaque action déployée est un progrès accompli. Victor Hugo disait « Le progrès, c'est la révolution faite à l'amiable », et bien c'est exactement ce que l'équipe de la Fondation s'emploie à faire chaque jour en participant à la définition d'un nouveau modèle de société, plus juste, plus durable, plus solidaire. Et je tiens ici à remercier chaleureusement chacun et chacune des salariés qui donnent une grande énergie à cette noble cause qui nous rassemble. Activités de plaidoyer auprès des décideurs, de soutien des acteurs de terrain, de mobilisation et de sensibilisation du public... 2018 n'aura pas fait exception à la règle : l'année fût riche, intense et enthousiasmante à de nombreux égards.

Retenons d'abord de nouveaux changements au sein de notre gouvernance interne. Audrey Pulvar, qui a assuré la présidence de notre fondation depuis juin 2017, a souhaité nous quitter et a été remplacée, en janvier 2019, par Alain Grandjean, compagnon de route de longue date de notre Conseil Scientifique. Suite à son départ du gouvernement, Nicolas Hulot est redevenu administrateur de la Fondation qui a repris son nom. Il en est aujourd'hui le Président d'honneur et a retrouvé sa grande proximité avec l'ONG qu'il a créée il y a presque 30 ans.

En ce qui concerne nos programmes et actions, 2018 aura été marquée par une forte actualité sur l'alimentation. Notre démarche Mon Restau Responsable s'est largement déployée avec près de 600 restaurants collectifs engagés en France. Dans la continuité de cet outil, nous avons lancé la campagne « Let's bio » pour démontrer la nécessité d'accompagner financièrement les restaurants et leurs premiers investissements, indispensables à toutes évolutions de pratiques vers les produits de qualité, le bio. Nous avons ainsi fait émerger l'idée d'une prime à l'investissement des cantines auprès des députés, des sénateurs, du gouvernement.

En cette année de programmation pluriannuelle de l'énergie, nous avons également proposé « des gestes éclairés » aux citoyens soucieux de modifier leur comportement au quotidien, tout en soutenant des propositions politiques pour un mix énergétique cohérent avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Citons aussi —car il y a beaucoup à découvrir dans ce rapport— l'Affaire du siècle, qui fût l'apothéose de cette année 2018. Pour la première fois de son histoire, la Fondation s'est lancée dans une aventure juridique et celle-ci est d'envergure ! Avec Greenpeace, Oxfam et Notre Affaire à tous, la FNH a déposé un recours contre l'État français pour inaction face à l'urgence climatique. En quelques jours à peine, l'Affaire du siècle a reçu le soutien de plus de 2 millions de personnes. Un plébiscite massif, inégalé en France.

Pour finir, quelques mots sur l'aspect financier, toujours compliqué dans le monde associatif. La suppression de l'ISF et le changement de nom, ont eu un impact important sur nos ressources qui ont baissé, tant du côté du mécénat que de la collecte de fonds grand public. Si nous avons pu, grâce à la fidélité d'une grande partie de nos donateurs, terminer l'année à l'équilibre, notre stabilité financière reste très fragile et nous devons nous montrer prudents malgré les nombreux chantiers qui nous attendent.

Merci à nos sympathisants et à nos mécènes sans qui nous ne pourrions poursuivre notre belle mission.



CÉCILE OSTRIA

DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA FONDATION

Cécile Ostria



LES TEMPS FORTS 2018

LA BIODIVERSITÉ À LA LOUPE

Intégré au programme 65 Millions d'Observateurs du **Muséum national d'Histoire naturelle**, et dans le cadre de l'alliance avec l'Union nationale des CPIE, la FNH a lancé OPEN : le premier portail de sciences participatives biodiversité en France. L'objectif : proposer sur ce site un large éventail de programmes de sciences participatives en faveur de la biodiversité auxquels le grand public peut contribuer, mais aussi permettre à la communauté des professionnels d'échanger plus facilement sur ce domaine. Lancé le 8 juin 2018, le site **open-sciences-participatives.org** réunit déjà 140 programmes de sciences participatives, permettant à plus de 63 000 observateurs bénévoles de participer.

30 GESTES ÉCLAIRÉS ET ÉCLAIRANTS

A l'heure où les pouvoirs publics établissaient la politique énergétique de la France pour les 10 ans à venir, la FNH a souhaité rappeler l'importance de l'action citoyenne en matière d'économies d'énergie, pour favoriser l'émergence d'un modèle plus propre et durable. **Les Gestes Éclairés** : une campagne pour mettre en avant les gestes liés au numérique pour baisser son empreinte carbone, et les actions plus engageantes pour soutenir les énergies renouvelables par l'autoconsommation ou l'investissement. 30 conseils ont été déclinés pendant tout le mois de juin sur les réseaux sociaux et sur le site **lesgesteseclairés.com** pour entrer dans la sobriété énergétique.



POUR DES ASSIETTES BIO ET LOCALES À LA CANTINE !

3% seulement des repas servis en restauration collective sont bio. La FNH alerte sur ce retard depuis 10 ans, et c'est notamment grâce à son travail de plaidoyer que la loi Agriculture et Alimentation votée en septembre 2018 a consacré un objectif de 20% de bio, d'ici 2022. Mais quid des moyens ? Des dizaines de milliers de personnes ont pu se rassembler sous la bannière **#LetsBio**, pour demander un soutien financier supplémentaire et atteindre ces objectifs. Et puisque ses revendications politiques se traduisent dans ses actions de terrain, la FNH a fêté le 500^e restaurant collectif engagé dans notre garantie **Mon Restau Responsable** !



UN GALA POUR LES GRANDS SINGES

Grands singes – la biodiversité en danger, c'était le thème du premier gala de la FNH, organisé avec le **Muséum national d'Histoire naturelle**. L'objectif : lever des fonds pour la rénovation de l'espace de vie des orangs-outans à la Ménagerie du Jardin des Plantes mais aussi contribuer à la conservation des chimpanzés sauvages en Ouganda. Ce travail est mené depuis 15 ans par la primatologue Sabrina Krief grâce notamment au soutien de **Rajako**, programme de la FNH. De nombreuses personnalités comme Nathalie Baye ou Muriel Robin ont répondu présent, permettant ainsi de récolter 211 800 euros. Nicolas Hulot, alors invité d'honneur, a redit l'urgence d'agir en faveur de la biodiversité.

LES RENCONTRES FNH

Un événement rassemblant l'ensemble de son écosystème afin de prendre le temps de partager nos savoirs, susciter les rencontres et contribuer ensemble à la transition écologique. Experts, mécènes, associations, institutionnels, donateurs, administrateurs se sont réunis dans un esprit très participatif pour 24 heures d'échanges autour d'une expérience unique : l'expérimentation de l'Assemblée citoyenne du futur et la mise en œuvre du revenu de transition écologique. Devant l'enthousiasme des 110 participants, la qualité et variété des échanges, une deuxième édition sera organisée en 2019.



L'AFFAIRE DU SIÈCLE

17 décembre 2018, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, Notre Affaire à Tous, Oxfam France et Greenpeace France lancent le premier acte d'un recours juridique contre l'État français pour inaction climatique. L'objectif : que la France respecte les traités internationaux et les lois qu'elle a elle-même votée et ratifiée. C'est une première en France et fait écho à d'autres mouvements à l'étranger utilisant le levier judiciaire pour contraindre les États à être à la hauteur des enjeux climatiques. En quelques jours, 2,2 millions de personnes ont fait connaître leur soutien à la démarche sur internet, faisant d'elle la plus importante mobilisation en ligne jamais lancée en France.

PROPOSER

Les activités de plaidoyer menées par la FNH se traduisent par un portage de propositions auprès des pouvoirs publics, que ce soit dans les instances de concertation ou via des rendez-vous avec les décideurs et décideuses politiques. Toutes les propositions de la FNH sont publiées sur son site internet, diffusées sur les réseaux sociaux et font l'objet de relais media (communiqués, tribunes, interviews). Certaines font aussi l'objet de conférences ou d'événements.

Suivi global des politiques relatives à l'écologie

Siégeant au Conseil national de la transition écologique, la FNH s'est inscrite dans une démarche de participation active et de formulation de propositions destinées aux pouvoirs publics. Elle a notamment réalisé un document de plaidoyer global visant à mettre en évidence les 7 marqueurs clés de la transition écologique pour 2018.



Afin de présenter ses principales recommandations sur les politiques publiques en cours d'élaboration, la FNH a été à l'initiative de plusieurs rencontres avec Nicolas Hulot puis François de Rugy, successivement ministres d'État de la Transition écologique et solidaire, ainsi que leurs cabinets. Selon les sujets traités, la

Fondation a aussi été amenée à rencontrer d'autres membres du gouvernement chargés de l'agriculture, du commerce, de la justice, ou des transports. Ces propositions ont également été présentées au Premier ministre et à son cabinet, ainsi qu'au président de l'Assemblée nationale. Des rencontres ont eu lieu à l'Élysée, à l'Assemblée nationale, au Sénat, mais aussi avec les syndicats et autres corps intermédiaires.

La FNH est également représentée au Conseil économique social et environnemental (CESE), et a aussi participé aux travaux de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) qui assure, auprès du gouvernement et du parlement, un rôle de conseil et de proposition dans le domaine des droits humains. En 2018, grâce à son expertise reconnue, la FNH a été nommée au Conseil national de l'ali-

mentation, au Conseil national de la restauration collective et au Conseil national de l'air.

Fin 2018, la crise des gilets jaunes a amené le gouvernement à organiser un grand débat national. La Fondation a suivi la mise en place de débats en proposant des idées pour construire un cadre participatif et clair pour les citoyens et les citoyennes.

Climat : l'urgence d'agir

Enjeu transversal s'il en est, la FNH s'est mobilisée pour contribuer à la stratégie bas carbone et mettre en évidence les avancées ou reculs des États vis-à-vis de leurs engagements suite à l'Accord de Paris. Elle a par ailleurs décrypté le rapport du GIEC d'octobre 2018 sur les impacts du réchauffement planétaire de 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels, qui a contribué à rendre encore plus concrète la nécessité d'agir et l'urgence de prendre des décisions politiques fortes.

En décembre, la FNH, accompagnée de Greenpeace, Oxfam France et Notre Affaire à Tous, a lancé *l'Affaire du Siècle* : un recours contre l'État pour inaction face au changement climatique. Associée à cette démarche juridique unique en France, les organisations ont lancé un appel à soutien en ligne. Succès inédit : plus de 2 millions de personnes soutiennent le recours et portent avec nous l'urgence d'agir.





Transition énergétique : préparer l'avenir avec les citoyens et les citoyennes

La Fondation appuie sa vision du système énergétique de demain auprès des médias ainsi que des cabinets ministériels, dans le but de faire évoluer la politique énergétique française. Dans cet esprit, la FNH a porté des propositions dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) qui trace l'avenir énergétique français jusqu'en 2028. La Fondation a ainsi participé au débat public porté par la Commission nationale du débat public en publiant un cahier d'acteurs, puis a fait des propositions concrètes pour une accélération de la sobriété énergétique et le déploiement massif des énergies renouvelables.

En complément et dans ce contexte de planification énergétique, la FNH a souhaité informer et sensibiliser les citoyens sur les enjeux de l'énergie. Un site dédié et une animation sur les réseaux sociaux ont permis de donner des clés pour comprendre et agir au quotidien pour participer à la transition énergétique, grâce aux Gestes éclairés.

Mobilités : pour un déploiement des alternatives

La FNH a œuvré pour sortir les Français et les Françaises de la dépendance à la voiture individuelle, offrir à tous des alternatives accessibles et garantir la cohésion des territoires. En cela, la loi d'orientation des mobilités qui doit voir le jour en 2019 est structurante. Afin de la préparer au mieux, la FNH a essentiellement orienté son travail en faveur du déploiement de deux alternatives majeures : le vélo et le véhicule électrique.

En vue de l'adoption d'un plan vélo, la Fondation a construit et porté 8 mesures structurantes qu'elle a accompagnées

d'une sensibilisation du grand public sur les bienfaits du vélo en termes de santé, de pollution de l'air et évidemment de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle s'est notamment appuyée sur la visite officielle d'Audrey Pulvar à Grenoble pour conforter ses positions sur les infrastructures nécessaires à la mise en place dans une ville d'une vraie transition en faveur du vélo.

Forte de son étude réalisée en 2017 sur les conditions de déploiement du véhicule électrique, la FNH a publié des recommandations politiques pour accélérer sa mise en place et les a portées auprès des médias et des ministères concernés. La Fondation a également organisé 3 petits déjeuners / débats sur les sujets suivants : recyclage des batteries, l'industrie automobile et les atouts des véhicules rechargeables pour le réseau électrique.





<https://www.youtube.com/watch?v=HGKOEfdKiU>



Accords de commerce : entre premier anniversaire du CETA et suivi des nouveaux traités potentiellement dangereux

Grâce à l'action soutenue de plaidoyer de la FNH au sujet du CETA, le gouvernement s'est doté d'un plan d'action en octobre 2017 censé limiter les risques écologiques et sociaux du traité. Il s'est également engagé à modifier les futurs accords de commerce entre l'UE et des pays tiers. En regard, la FNH a poursuivi son implication active en 2018 en décryptant les enjeux autour des autres accords de commerce, comme le JEFTA ou le TTIP bis. Elle a ainsi mis en avant leur caractère climaticide et les risques qu'ils comportent, non seulement pour la biodiversité, mais aussi pour l'avenir des paysans français ainsi que pour notre démocratie.

Réforme des institutions et chambre citoyenne du futur

La réforme de la Constitution a été initiée en 2018. Même si elle a été interrompue durant l'été, la FNH a pu porter aux débats la nécessité d'intégrer le long terme dans les décisions publiques. Sur la base du livre *Inventer la démocratie du XXI^e siècle – la chambre citoyenne du futur*, écrit par des salariés et un groupe de travail issu du Conseil scientifique de la FNH, la Fondation a ainsi soutenu la mise en place d'une telle institution ainsi que l'intégration, à l'article 1^{er} de la Constitution, du climat, de la protection de l'environnement, de la biodiversité et du principe de non-régression. Ce travail a fait l'objet de rendez-vous de plaidoyer et d'une tribune du Conseil scientifique de la FNH.

Pour une fiscalité écologique et des investissements dans la transition

En amont du projet de loi de finance, la FNH a porté la nécessité d'orienter une partie conséquente du budget en faveur de la transition écologique. En particulier, et avant sa suspension, les recettes supplémentaires issues de l'augmentation progressive de la taxe carbone auraient pu être majoritairement fléchées vers la transition écologique et solidaire, comme sur la rénovation des logements ou les alternatives au tout voiture.

La crise des gilets jaunes a poussé le gouvernement à revenir sur cette taxe et à repenser la question de la pertinence de la fiscalité écologique. Cette remise à plat a amené la FNH à initier une réflexion sur une nouvelle fiscalité écologique, à la fois écologiquement efficace et socialement juste, dont les travaux seront publiés en 2019.

Plus généralement, la FNH a travaillé à la construction d'une proposition visant à se donner des marges de manœuvre budgétaires – en sortant les investissements verts du calcul du déficit – qui a fait l'objet d'un colloque à l'Assemblée nationale.

Encourager la responsabilité sociétale des entreprises

La FNH est membre du pôle des organisations de la société civile de la Plateforme RSE. Elle participe tout au long de l'année aux réunions du Bureau, aux assemblées plénières annuelles, et aux groupes de travail thématiques. La Fondation a notamment participé à plusieurs auditions dans le cadre de la loi Pacte, en soutenant par exemple la nécessité d'ajouter, dans la définition légale de l'entreprise, la prise en compte des enjeux environnementaux dans sa stratégie et son activité.

Agriculture et alimentation : une loi tant attendue

Suite aux Etats généraux de l'alimentation, la loi Agriculture et Alimentation, dite loi EGAlim, a été discutée puis votée en 2018. La FNH a contribué à toutes ces étapes dans le but de promouvoir une alimentation saine, durable et accessible à toutes et tous. Elle a en particulier porté son travail sur deux axes majeurs : la restauration collective et la réduction des pesticides avec la fin du glyphosate.

La FNH a construit, porté et diffusé des propositions, seule ou en collectif. Elle a participé à l'animation d'une plateforme collective et citoyenne inter-associative et ouverte afin de coordonner la voix des associations qui portent la transition agro-écologique. La plateforme citoyenne pour une transition agricole et alimentaire comprend une cinquantaine de structures allant du développement agricole et rural, en passant par la défense de la santé, de l'environnement, des consommateurs et des consommatrices. Au-delà d'un lieu d'échange d'informations, c'est un lieu de mobilisation et de propositions. La FNH a plus particulièrement animé la partie des travaux associés à la loi : groupes de travail, documents de synthèse, cahier d'amendements...

Fort de des objectifs d'introduction d'ici 2020 de produits durables dont 20% de produits bio en restauration collective votés dans la loi, la FNH a travaillé pour rendre concrète cette ambition. Il s'agit de proposer des outils, comme *Mon Restau Responsable*, mais aussi des moyens financiers pour accompagner les restaurants dans la transformation. La mise en place de légumerie ou la formation du personnel nécessitent de vrais investissements que la FNH propose de faire soutenir par l'État, pour une durée de 3 ans. La Fondation a donc œuvré pour que le projet de loi de finance 2019 intègre ce financement à destination des cantines scolaires et des hôpitaux grâce à sa campagne Let's Bio.



SOUTENIR

Depuis sa création, la FNH a toujours été aux côtés de ceux qui agissent au quotidien, en apportant un soutien financier à de nombreuses initiatives portées par les associations de terrain. En plus de ces financements, et pour répondre à la volonté d'engagement d'une partie croissante de la population et notamment des jeunes, la FNH vise à proposer des pistes d'engagement pour que toutes celles et ceux qui le souhaitent puissent contribuer à la protection de l'environnement à leur niveau. La Fondation y travaille notamment dans le cadre de son alliance avec l'Union nationale des CPIE.

Un outil universel pour la restauration collective

La restauration collective est aujourd'hui devenue un vrai sujet d'actualité. Elle est également devenue un sujet politique, lors des États généraux de l'Alimentation puis des débats sur la loi Agriculture et Alimentation, dite EGAlim, fixant des objectifs ambitieux pour les restaurants collectifs.

Lancé en juin 2016, le système participatif de garantie *Mon Restau Responsable* a connu en 2018 une forte expansion dans tous les domaines de la restauration collective. Fin 2018, on comptait 131 structures engagées sur monrestauresponsable.org, ce qui représentait 582 sites de restauration servant chaque jour plus de 186 000 repas.

Avec ses 12 axes de progrès, *Mon Restau Responsable* balaie l'ensemble des champs de la transition écologique dans la restauration. Au-delà du contenu de l'assiette, très important pour le convive et pour l'environnement, la démarche permet de progresser au sujet du bien-être des convives, des écogestes, ou de l'engagement social et territorial. Sa simplicité d'utilisation en fait un outil particulièrement adapté pour aider les restaurants collectifs à atteindre les objectifs fixés par la nouvelle loi.

La diversité des communes qui ont engagé leur restauration scolaire en 2018 montrent que la démarche *Mon Restau Responsable* est autant adaptée aux communes rurales qu'aux communes périurbaines et urbaines. De même, la taille de la commune n'est pas une limite puisque des communes de taille très différentes se sont engagées ; du Grand Village Plage qui sert 40 repas par jour au 17^e arrondissement de Paris qui en sert 10 000. Plusieurs restaurants administratifs de structures de renom ont vu un intérêt à la démarche et se sont engagés : ceux de l'Assemblée nationale, du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, du ministère de l'Économie et des Finances, de la Caisse des Dépôts, de l'ADEME, de l'AFD, de l'IRSTEA, le Restaurant Inter-administratif de Lyon, mais aussi trois conseils départementaux qui ont engagé les cantines d'une partie de leurs collèges. *Mon Restau Responsable* a par ailleurs aussi été adopté par bon nombre de crèches, de CROUS, de structures accueillant des personnes handicapées, d'EHPAD, confirmant ainsi sa qualité d'outil universel pour toute la restauration collective.

JOURNÉE TERRITORIALE D'ENGAGEMENT : UN NOUVEAU MODÈLE DE DIALOGUE INTRATERRITORIAL

Pour encourager plusieurs structures phares d'un territoire à s'engager, la FNH a développé des journées territoriales d'engagements : au cours d'une même journée, les sites de restauration d'un même territoire présentent face à leurs convives et parties prenantes les changements qu'ils comptent mener dans les 2 ans à venir. Le 5 juin 2018, accompagnés par Audrey Pulvar, ce sont ainsi 77 sites de restauration dépendants de 14 structures, servant plus de 16 000 repas par jour, qui se sont engagés à Angers et aux alentours. On pouvait compter parmi eux la Ville d'Angers, le CHU d'Angers, le

CROUS Pays-de-Loire, 7 collèges du département ou bien l'ADEME. Grâce à cet événement, des acteurs qui ne discutaient pas nécessairement entre eux ont pu nouer des contacts précieux dans la réussite de leur avancée dans la démarche *Mon Restau Responsable*.





Les sciences participatives ont trouvé leur portail de référence

La mobilisation citoyenne en faveur de la biodiversité, l'amélioration des connaissances sur les espèces et leurs milieux de vie et le rapprochement entre science et société sont des enjeux d'intérêt général majeurs. Intégré au programme 65 Millions d'Observateurs du Muséum national d'Histoire naturelle de Paris, et en alliance avec l'Union nationale des CPIE, la FNH a travaillé à la réalisation du premier portail de sciences participatives biodiversité en France. L'objectif est de proposer un large éventail de programmes de sciences participatives en faveur de la biodiversité auxquels le grand public peut contribuer mais aussi de permettre à la communauté des professionnels d'échanger plus facilement sur ce domaine.



Lancé le 8 juin 2018, le site open-sciences-participatives.org réunit déjà 140 programmes de sciences participatives en biodiversité, réunissant plus de 63 000 personnes. OPEN est une véritable porte d'entrée vers les sciences participatives biodiversité pour le grand public car il permet à l'internaute de découvrir le domaine de façon ludique, et l'invite à passer à l'action en trouvant le programme qui lui correspond le mieux. OPEN est en passe de devenir l'outil de référence au sein d'un écosystème des sciences participatives biodiversité qui poursuit sa structuration, à la croisée de différents enjeux de recherche et de société.



Un bénévolat nature de plus en plus engagé avec les jeunes

Le bénévolat nature est au cœur de l'action de la FNH depuis de nombreuses années. Grâce à sa plateforme jagispournature.org, qui recense les offres de bénévolat nature de centaines de structures, la Fondation permet aux citoyens qui le souhaitent de participer à des missions de terrain essentielles à la préservation de l'environnement.

En 2018, 59 nouvelles structures sont venues rejoindre le réseau *J'agis pour la nature*, ce qui porte le total au nombre de 668 structures. Tout au long de l'année 2018, plus de 1 240 activités ont été proposées aux 21 505 bénévoles inscrits sur la plateforme.

Afin d'encourager davantage les associations qui développent le bénévolat nature en France hexagonale et ultra-marine, la FNH a créé en 2014 les primes *J'agis pour la nature*, en partenariat avec d'autres fondations. Ces primes ont pour principal objectif d'amener les structures membres de *J'agis pour la nature* à offrir une plus grande diversité d'actions pour attirer des publics variés. En 2018, ce sont 69 projets qui ont été soutenus pour un total de 60 657 €, et parmi eux 9 se déroulaient en outre-mer.

Par ailleurs, la FNH a lancé avec Unis-Cité en septembre 2018 *Les Ecovolontaires*. Programme expérimental visant à former des jeunes en service civique, ils seront, tout au long de leur mission, ambassadeurs du programme du bénévolat nature.



Qu'ils soient détachés au sein de structures membre de *J'agis pour la nature* ou intégrés dans des groupes *Les Ecovolontaires*, ce sont 51 jeunes de 16 à 25 ans qui ont réalisé une mission de service civique grâce à *J'agis pour la nature* en 2018.

Aider à l'organisation de chantier nature, animer des activités de sensibilisation auprès du grand public ou aider des centres de soins de la faune sauvage sont autant de missions que ces services civiques ont réalisé tout au long de l'année.

Génération Climat

Portée par la FNH et le Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations (FORIM), le programme *Génération climat* a pour objectif de sensibiliser les jeunes aux enjeux climatiques et de les accompagner dans leur démarche d'engagement citoyen en France et à l'international. Pour cela la FNH s'appuie sur un réseau de 21 structures relais réparties sur toute la France, qui ont réalisé 52 activités de sensibilisation et d'accompagnement en 2018, touchant plus de 800 jeunes.

Le programme vise aussi à soutenir les jeunes engagés en faveur du climat. En 2018, les trois dispositifs de soutien ont ainsi permis de financer 35 initiatives pour un montant de plus de 90 000 euros : 20 actions en France, 6 projets à l'international et 9 missions en service civique.

En cohérence avec l'objet de valorisation de l'engagement des jeunes du programme, la FNH a mis en lumière un certain nombre de leurs initiatives. Leurs témoignages vidéo ont résonné auprès de plusieurs dizaines de milliers de personnes sur les réseaux sociaux. La presse s'est également appropriée le riche contenu de ces projets ; une dizaine de lauréats et de lauréates ont vu leurs initiatives à l'honneur dans la presse nationale et régionale, presse et radio. Cette stratégie de mise en avant des initiatives portées par les jeunes s'est particulièrement bien intégrée à l'actualité de la COP24 de Katowice en décembre.

ILS SONT LAURÉATS GÉNÉRATION CLIMAT

Étudiant de 20 ans en dernière année de BTS électrotechnique à Lille et président de l'association Actions Baggio, Saad Soualah porte, avec trois de ses camarades de formation, un projet d'installation photovoltaïque dans le village de Dougountouni situé au nord de la République de Guinée. L'objectif est d'électrifier le centre de santé du village pour améliorer la qualité des soins et la prise en charge de la patientèle. Outre l'impact sur le plan social, cette installation en énergie renouvelable permettra aussi d'éviter le recours à d'autres sources d'énergies polluantes, chères et dont l'approvisionnement reste aléatoire en zone rurale, tel que le carburant utilisé pour faire fonctionner les groupes électrogènes. Pour réaliser cette installation, les étudiants devront en amont de leur déplacement sur le terrain, réaliser un cahier des charges précis, contacter les fournisseurs, et identifier une équipe locale pour réaliser l'installation et assurer la maintenance de l'équipement dans la durée.



Des fonds pour les grands singes

La FNH a créé en 2015 le programme *Rajako* pour la sauvegarde des primates et de leurs habitats naturels en partenariat avec la Fondation de France et le Parc de Branféré (Morbihan). L'objectif est de soutenir durablement des actions visant la protection de trois espèces emblématiques : les lémuriers à Madagascar, les gibbons en Indonésie et les chimpanzés en Ouganda. En 2018, plus de 40 000 € ont été octroyés à des projets permettant de préserver la forêt, d'assurer un développement durable des communautés locales et d'améliorer la cohabitation entre la faune sauvage et les populations.

La cause des grands singes est un sujet majeur de la défense de la biodiversité à l'échelle de la planète. Il a mené la FNH à organiser son premier dîner de gala en partenariat avec le Muséum national d'Histoire naturelle, en présence de son invité d'honneur, Nicolas Hulot.

On estime que près de 70% des populations de grands singes ont disparu ces 50 dernières années du fait des menaces pesant sur leur habitat naturel, comme la déforestation ou le braconnage. Parmi eux : chimpanzés, gorilles et orangs-outans. L'urgence d'agir est critique.

Face à ce constat, de nombreuses personnalités se sont mobilisées et ont répondu présent à l'appel de la FNH. Aussi Nathalie Baye, marraine de la soirée, Laura Smet, David Hallyday, Muriel Robin, Dominique Perrin, Bertrand Piccard, Josiane Balasko, Vincent Dedienne, le chocolatier Roger et bien d'autres ont participé, ainsi que des entreprises et fondations soucieuses de prendre part à ce combat.



La Grande Galerie de l'Évolution a ouvert ses portes pour une visite privilégiée, suivie d'un cocktail. La violoniste Zhang Zhang de l'orchestre philharmonique de Monaco a ensuite introduit le dîner dans ce cadre exceptionnel. Tour à tour, Audrey Pulvar, présidente de la FNH, Brudo David, président du Muséum, Sabrina Krief, professeure au Muséum et présidente de l'association *Projet pour la conservation des grands singes*, sont intervenus pour rappeler la nécessité d'un programme tel que *Rajako*.



MOBILISER

Les campagnes de mobilisation de la Fondation ont jalonné 2018 dans le but de sensibiliser les citoyens et les citoyennes, interpeler les pouvoirs publics et alerter sur l'urgence d'agir. Que ce soit pour agir à son niveau ou permettre de prendre part à des actions collectives plus larges, la FNH a réussi à réunir autour d'elle des millions de personnes pour engager les changements comportementaux nécessaires.

Éclairer ses gestes pour prendre soin de la planète

En parallèle de la préparation par l'État de sa nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie, la Fondation s'est mobilisée pour porter sa vision et ses préconisations pour l'avenir énergétique de la France. Dans le but d'impliquer le public et de rappeler le rôle que nous pouvons toutes et tous jouer pour réduire nos consommations d'énergies, la FNH a décliné la campagne digitale *Les Gestes Éclairés*.

Durant tout le mois de juin, la Fondation a valorisé chaque jour un conseil pour traquer les économies à faire chez soi, réduire son empreinte numérique et participer au déploiement des énergies renouvelables. Gain en confort, économies financières, baisse des gaz à effet de serre : chaque geste est qualifié en fonction des bénéfices apportés et étayés par des contenus chiffrés, des astuces ou des bonnes pratiques.

LES GESTES ECLAIRÉS EN CHIFFRES :

- ▶ 37 000 visiteurs uniques sur le site lesgesteseclaires.com
- ▶ 3 000 abonnés et abonnées au groupe Facebook.
- ▶ 5 emailings dédiés et 2 newsletters envoyés aux 500 000 sympathisants et sympathisantes de la FNH
- ▶ Une vidéo sur les idées reçues des énergies renouvelables vues 25 000 fois, partagées 250 fois.





Pour des assiettes bio et locales à la cantine : Let's Bio !

La campagne s'est articulée autour :

- D'un site internet dédié lesgesteseclaires.com, répertoriant les gestes et favorisant leur partage sur les réseaux sociaux.
- D'un groupe Facebook dédié « [Infos et astuces pour économies l'énergie](#) » avec l'objectif de créer du dialogue autour des bonnes pratiques énergétiques et d'inviter chacun et chacune à partager ses astuces.

Le dispositif de communication déployé repose sur :

- La diffusion de dizaines de posts sur Facebook, Instagram et Twitter, tantôt ludiques, tantôt sous forme de battle, de quiz ou de tutos vidéo.
- Des infographies « Énergie : où passe mon argent ? », « Quel mode de chauffage choisir ? » ou encore « On a comparé pour vous... le coût énergétique d'un téléviseur sur 10 ans, d'une box internet sur 1 ans... »
- Des tests « Quel énergivore êtes-vous ? », « Les économies d'énergie à la maison, ça peut rapporter gros ! », « Testez vos connaissances sur l'énergie ».
- L'envoi d'emailings hebdomadaires auprès de nos sympathisants.
- Un kit de communication pour afficher son engagement et relayer la campagne.
- Du contenu sur le site Internet de la FNH avec une quinzaine d'articles informatifs et très concrets.
- Une vidéo pour contrer les idées reçues
- Une campagne de relations presse.

Depuis 10 ans, la FNH a identifié la restauration collective comme un levier structurant de la transition écologique, notamment les restaurants scolaires. C'est pourquoi elle a lancé il y a 2 ans son programme *Mon Restau Responsable*. Pour continuer son combat, en 2018, la FNH s'est battue pour que soient mis en place des moyens pour permettre aux cantines volontaires d'engager un vrai changement de pratiques, grâce à une proposition forte : le Bonus Cantine Bio et Locale.

Un Bonus Cantine Bio et Locale pour éviter un nouvel échec de la loi

Après avoir mené un travail de fond en termes de plaidoyer auprès des décideurs et décideuses publics pour garantir un cap ambitieux, la FNH a salué l'inscription dans la loi Agriculture et Alimentation de l'objectif de 50% de produits durables dont 20% de produits bio servis dans les cantines d'ici 2022. Le Grenelle de l'environnement de 2008 fixait déjà un objectif similaire en termes de bio à l'horizon 2012, mais seuls 2,9% des produits servis aujourd'hui sont issus de l'agriculture biologique. La raison de cet échec ?

Le manque d'accompagnement des acteurs de terrain, mais surtout le manque de moyens. Face à ce constat, la FNH revendique la nécessité d'allouer des budgets spécifiques aux cantines pour qu'elles puissent œuvrer à la transition.



100 jours pour changer les cantines

Forte d'un soutien de plus de 20 personnalités médiatiques et associatives comme Sophie Marceau ou Nagui, la FNH a lancé #LetsBio à la rentrée des classes, appelant à la création du Bonus dans le cadre du futur projet de loi de finances 2019, voté 100 jours après. En parallèle d'une campagne de communication digitale soutenue, la FNH a interpellé et s'est entretenue avec les parlementaires pendant des semaines afin de faire reconnaître la nécessité de financer la transition écologique. Elle s'est appuyée sur le soutien de plus de 24 000 citoyennes et citoyens soucieux de l'environnement et de la santé de nos enfants.

Bonus Cantine Bio et Locale : une victoire dans le débat public et un essai à transformer au niveau législatif

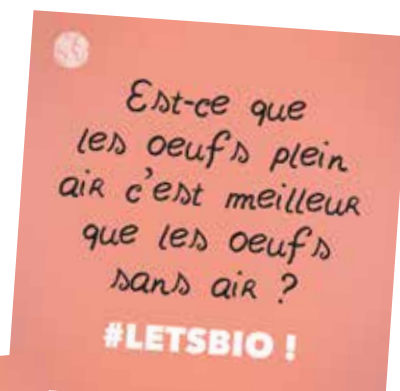
Malheureusement, le gouvernement et l'Assemblée nationale n'ont pas voulu entendre cet appel populaire et a voté définitivement le projet de loi de finances 2019, sans introduire de moyens supplémentaires pour les cantines. Mais la campagne #LetsBio est allée bien au-delà des espoirs initiaux de la FNH ; elle a réussi à imposer le sujet dans le débat public. Les très nombreuses retombées presse et l'accueil très favorable de la proposition, autant par les individus que par les acteurs de la restauration collective ou même les élus locaux, a cristallisé une vraie mobilisation autour de la pertinence du Bonus Cantine Bio et Locale.

LE BONUS CANTINE BIO ET LOCALE, UNE PROPOSITION FORTE DE LA FNH :

- ▶ 20 euros par an et par enfant
- ▶ Versé par l'État sur 3 ans
- ▶ Pour les cantines volontaires
- ▶ Un budget de 330 millions d'euros à inscrire dans le projet de loi de finances

#LETSBIO EN CHIFFRES :

- ▶ 15 amendements déposés
- ▶ 4 heures de débats parlementaires
- ▶ Plus de 24 000 signatures
- ▶ 2 tribunes dans la presse (Le JDD, Le Monde)
- ▶ Plus de 100 retombées presse positives, dans des médias de premier plan
- ▶ Plus de 2 000 occurrences de #LetsBio
- ▶ Plus de 3 000 followers obtenus sur Twitter en septembre/octobre
- ▶ 3 communiqués de presse de réaction
- ▶ 16 associations soutiens et partenaires
- ▶ 24 personnalités mobilisées



L'Affaire du Siècle : une mobilisation historique

Lancée en décembre 2018, *L'Affaire du Siècle* est devenue en seulement quelques jours le symbole de l'importance que les Français et Françaises accordent au problème climatique. Elle est aussi le thermomètre de leur inquiétude grandissante face à la trop faible prise en compte de cette menace dans les politiques publiques.

Estimant que l'urgence climatique imposait un électrochoc, la FNH, Greenpeace France, Notre Affaire à Tous et Oxfam France ont décidé d'assigner l'État en justice pour inaction face au changement climatique et non-respect de ses obligations internationales, européennes et françaises en la matière. Un levier d'action jamais utilisé en France jusqu'à présent.

Plus de 2 millions de soutiens en 10 jours

Parallèlement, les quatre organisations ont demandé aux citoyens et citoyennes de soutenir leur démarche en signant leur appel sur le site laffairedu siecle.net. Le succès a été phénoménal ; il a fallu moins de 48 heures pour dépasser le million de signatures, et quelques jours pour atteindre les 2 millions. Avec près de 2 200 000 soutiens, *L'Affaire du Siècle* est aujourd'hui la mobilisation en ligne la plus importante jamais lancée dans toute l'histoire française.

Une procédure juridique comme dernier recours

Alors que tous connaissent depuis les années 60 les causes du dérèglement climatique, les gouvernements français successifs ont toujours reporté à plus tard les décisions qui permettront d'éviter la catastrophe. L'État français s'est pourtant engagé à tout faire pour contenir les changements climatiques en dessous de 2°C et si possible 1,5°C, en organisant puis en ratifiant l'Accord de Paris en 2016. La France s'est aussi engagée au niveau européen au sujet de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'augmentation de la part d'énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique. En ne tenant pas les objectifs qu'elle s'est fixée, la France révèle une grave carence susceptible de mettre en cause sa responsabilité.

Les 4 organisations corequérantes ont donc lancé le 17 décembre 2018 le premier acte



d'un recours en justice climatique face à l'État français, à travers l'envoi d'une demande préalable au Premier ministre, ainsi qu'à 12 membres du gouvernement concernés. Elle sera suivie d'un dépôt formel courant 2019.

Faire respecter les engagements de l'État pris par lui-même

La procédure est un recours pour carence fautive. Elle vise à sanctionner l'inertie

de l'administration alors qu'elle se trouve tenue d'agir. Les 4 ONG reprochent à l'État de s'être abstenu de prendre des mesures concrètes et effectives.

Les avocats des quatre associations ont fondés leurs griefs en se basant sur la Constitution française, la Convention européenne des droits de l'homme mais aussi sur les normes et engagements pris par la France tant sur le plan international (Déclaration de Stockholm, Charte mondiale de la nature, Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, Protocole de Kyoto, Accord de Paris), européen (Paquet énergie-climat, directives...) ou national (Loi Grenelle I, Loi pour la Transition énergétique...). Ces normes contraignantes permettent aujourd'hui de reconnaître l'existence d'un principe général du droit portant obligation de lutte contre le changement climatique, et contraindre l'Etat à prendre les mesures nécessaires pour réduire drastiquement ses émissions de gaz à effet de serre.

Les quatre organisations demandent ainsi la réparation du préjudice moral causé à leurs membres et du préjudice écologique subi par l'environnement. La procédure entamée promet d'être longue, plusieurs années, mais la base de mobilisation qui la porte promet d'être au rendez-vous pour mettre enfin l'État en face de ses responsabilités.



GOVERNANCE

Le Conseil d'administration

Conformément à ses statuts, la Fondation pour la Nature et l'Homme (dont le nom d'usage est Fondation Nicolas Hulot) est administrée par un Conseil d'administration. Il est composé de 11 membres :

- 3 au titre du collège des membres fondateurs, 3 membres élus parmi les personnes morales ou physiques soutenant la Fondation par leur mécénat financier ou de compétence par une convention de 3 années minimum.
- 3 au titre du collège des amis et amies de la Fondation, élus parmi les 10 membres du comité consultatif des donateurs, eux-mêmes élus par les donateurs ayant fait au moins un don au cours de l'année précédant l'élection.
- 5 au titre du collège des personnalités qualifiées, en raison de leurs compétences dans le domaine d'activité de la Fondation.

Un commissaire du gouvernement, désigné par le ministre de l'Intérieur assiste aux séances du Conseil d'administration avec voix consultative. Il veille au respect des statuts et du caractère d'utilité publique de l'activité de la Fondation. Le commissaire aux comptes participe aux réunions du Conseil, sans voix délibérative et présente son rapport sur les comptes annuels, et ses recommandations.

Sont invités à assister aux séances du Conseil d'administration, avec voix consultative :

- Un représentant du Comité de la Charte du Don en confiance
- Le président du Conseil scientifique de la FNH
- Le président ou le vice-président de l'UNCPIE, dans le cadre de l'alliance entre la FNH et l'UNCPIE

Le comité consultatif des donateurs et donatrices

Composé de 10 donateurs et donatrices fidèles, il a été élu par l'ensemble des contributrices et contributeurs actifs de la Fondation, pour un mandat de 4 ans, renouvelable une fois. 5 femmes et 5 hommes, de 38 à 69 ans, venant de 9 départements différents et exerçant diverses professions représentent ainsi la communauté donatrice auprès de la direction de la Fondation et du Conseil d'administration. Leurs rôles sont les suivants :

- Ils sont tenus informés et consultés sur les activités et le fonctionnement de la Fondation.
- Ils expriment le point de vue des donateurs.
- Ils élisent les 3 représentants des donateurs au Conseil d'administration (qui constituent le Collège des amis de la Fondation).

Le comité se réunit au moins deux fois par an avec la direction de la Fondation et les personnes invitées en fonction des sujets à l'ordre du jour.



Composition du Conseil d'administration (au 27 juin 2018)

Le collège des membres fondateurs

API RESTAURATION, représentée par Béatrice Debosque, directrice générale

SNCF, représentée par Christian Dubost, directeur du développement durable

VEOLIA ENVIRONNEMENT, représenté par Laurent Obadia, conseiller du président

Collège des amis et amies de la Fondation

Fabienne Menapace, ingénieure des métiers de l'eau dans le GROUPE SAUR

Antoine Miche, directeur financier et technique à la BANQUE POSTALE

Jean-Baptiste Dumond, photographe de nature, administrateur de réserve, conseiller nature et agrobiologie de la fondation Lemarchand, cofondateur du site faunesauvage.fr, membre des JNE

Le Collège des personnalités qualifiées

Audrey Pulvar, écrivaine, journaliste, présidente de la FNH

Geneviève Ferone Creuzet, cofondatrice de Casabee, directrice scientifique du Mastère Spécialisé Écologie Industrielle CentraleSupelec, vice-présidente de la FNH

Annabelle Jaeger, présidente du Comité Français pour la Fondation Prince Albert II de Monaco, membre du Conseil économique, social et environnemental, vice-présidente de la FNH

André-Jean Guérin, ingénieur général des Eaux et des Forêts, honoraire, ancien membre du Conseil économique social et environnemental pour la FNH, trésorier de la FNH

Claire Tutenuit, ingénieure des Mines, consultante, déléguée générale de l'association Entreprises pour l'Environnement

La commissaire du gouvernement

Jean Mallot, représentant le ministre de l'Économie et des Finances

Attributions et rôle du Conseil d'administration

- Il arrête le programme d'action de la Fondation.
- Il vote, sur proposition du Bureau, le budget et ses modifications.
- Il adopte le rapport qui lui est présenté annuellement par le Bureau sur la situation morale et financière.
- Il désigne un ou plusieurs commissaires aux comptes.
- Il accepte formellement les dons et legs.
- Il ratifie la création de fonds et de fondations sous égide de la Fondation.
- Il délibère sur les conventions engageant la Fondation.
- Il autorise les acquisitions et cessions de biens mobiliers et immobiliers, les marchés, baux et contrats de location, les emprunts, les cautions et garanties accordées au nom de la Fondation.

- Il fixe les conditions de recrutement et de rémunération du personnel.

- Il nomme le président du Conseil scientifique.

Les fonctions de président ou présidente et celles des administrateurs et administratrices ne font l'objet d'aucune rémunération. Seuls leurs frais de transport et d'hébergement sont pris en charge par la Fondation en cas de déplacement dans le cadre de leur mission.

En 2018, le Conseil s'est réuni 2 fois.

Le Bureau

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres, un bureau composé d'un président ou une présidente, de deux vice-présidents ou vice-présidentes et d'un trésorier ou d'une trésorière. Le Bureau est notamment chargé d'instruire tous les sujets soumis au Conseil d'administration, de lui soumettre le rapport moral et financier, de veiller à l'exécution des décisions prises par le Conseil, de préparer et de contrôler le budget et les comptes de la Fondation.

En 2018, le Bureau s'est réuni 5 fois.

Composition du Bureau (au 27/06/18) :

Audrey Pulvar, présidente

Annabelle Jaeger, vice-présidente

Geneviève Ferone Creuzet, vice-présidente

André-Jean Guérin, trésorier

Direction et personnel

Le fonctionnement et les activités opérationnelles de la Fondation sont placés sous la responsabilité de la directrice générale, nommée par la présidente après avis du Conseil d'Administration.

La directrice générale est assistée par les instances suivantes :

- Le comité de direction réunit chaque semaine la directrice générale, la directrice administrative et financière, la directrice du pôle Scientifique et technique, le directeur du pôle Communication et Développement, le directeur du pôle Actions nationales et internationales, la directrice du pôle Développement.
- Il a pour rôle de piloter la Fondation au quotidien, dans le cadre de la stratégie opérationnelle et des objectifs définis.
- Le comité de suivi de la stratégie réunit chaque trimestre la directrice générale et les directeurs des cinq pôles de la Fondation (Administration et Ressources humaines, Développement et Communication, Développement des ressources, Scientifique et technique, Actions nationales et internationales). Il a pour rôle d'éclairer et de construire la stratégie opérationnelle.
- Le Conseil scientifique est composé d'universitaires et de scientifiques bénévoles provenant tant des disciplines des sciences de la matière et du vivant que des sciences humaines et sociales.

- Le comité d'orientations stratégiques est composé de membres du Conseil d'administration, du président du Conseil scientifique, de personnalités extérieures. Il étudie et donne son avis sur les grandes orientations stratégiques.
- Le Comité de gouvernance est composé de membres du Conseil d'administration, de personnalités extérieures. Il a pour mission de préparer les travaux et les décisions du Conseil d'administration et du Bureau sur les questions relevant notamment du fonctionnement des instances, des ressources humaines, de la gestion financière.

Transparence de la gestion

Le rapport d'activité est à la disposition du public dans son intégralité sur le site Internet de la Fondation. Il est également envoyé sous forme papier à toute personne qui en fait la demande. Les donateurs, les donatrices et les mécènes de la Fondation reçoivent automatiquement « L'Essentiel », un rapport simplifié, contenant les comptes. La Fondation est suivie régulièrement par le contrôleur du Comité de la Charte du Don en confiance, qui est invité à participer à chaque Conseil d'administration.

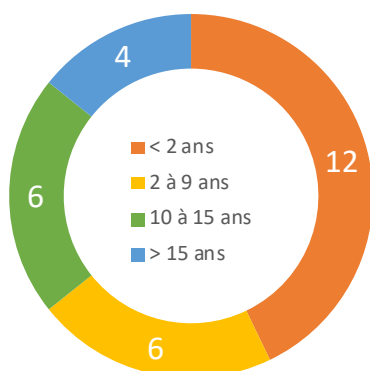
Les comptes de la Fondation sont contrôlés et certifiés chaque année par un commissaire aux comptes. Il est invité à participer également à chaque Conseil d'administration.



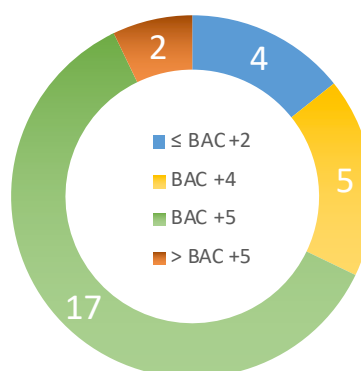
BILAN SOCIAL 2018

La Fondation employait 28 salariés et 4 services civiques volontaires au 31 décembre 2018.

Ancienneté au 31 décembre 2018



Niveau de formation initiale



- ▶ Un niveau de diplômes et d'expériences professionnelles élevés
- ▶ 13 salariés ont bénéficié de journées de formations, pour un total de 120 heures
- ▶ Les 5 salaires annuels bruts les plus importants représentent 391820 euros (recalculés en équivalent temps plein)
- ▶ Le Comité Social et Economique a été mis en place en 2018, 2 salariés (1 titulaire, 1 suppléant) représentent l'ensemble des salariés auprès de la direction. La parité est respectée, au sein d'un collège unique.

Le Conseil scientifique de la Fondation

Le Conseil scientifique de la FNN regroupe une quarantaine d'universitaires et de scientifiques reconnus. Il est l'un des rares endroits où se croisent des spécialistes aussi bien dans les sciences de la matière et du vivant (écologues, climatologues, mathématiciens, médecins, etc.) que dans les sciences humaines et sociales (sociologues, économistes, philosophes, juristes, etc.).

Loïc Blondiaux, sociologue, professeur de science politique à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne

Marie-Anne Cohendet, constitutionnaliste, professeure de droit, École de droit de la Sorbonne

Patrick Criqui, économiste, directeur de recherche au CNRS, directeur du laboratoire EDDEN, membre du Conseil Economique pour le Développement durable

Philippe Cury, écologue, directeur de Recherche à l'Institut de Recherche pour le Développement et directeur de l'UMR. EME 212 (IRD, Ifremer et l'Université Montpellier 2)

Marc Dufumier, agronome, professeur émérite à AgroParisTech, président de la Plate-forme pour le Commerce Equitable

Marie Duru-Bellat, sociologue, professeur des universités à Sciences Po Paris

Jeanne Fagnani, sociologue, directrice de recherche honoraire au CNRS, co-rédactrice en chef de la Revue Française des Affaires Sociales

Jean-Baptiste Fressoz, historien, maître de conférences à l'Imperial College, Londres (Center for the History of Science, Technology and Medicine)

Philippe Garrigues, écotoxicologue, directeur de recherche au CNRS, directeur de l'Institut des Sciences Moléculaires

François Gemenne, politologue, directeur exécutif du programme Politiques de la Terre à Sciences Po Paris, chercheur à l'Université de Versailles Saint-Quentin (CEARC)

Alain Granjean, économiste, co-fondateur et associé du cabinet de conseil Carbone 4, membre du Conseil économique pour le développement durable

Gaël Giraud, économiste, chef économiste de l'AFD, rattaché au Centre d'Economie de la Sorbonne, président de la chaire Énergie et prospérité lancée par l'École polytechnique, l'Université Paris-Sorbonne et l'Institut Louis Bachelier, membre du CERAS

Pierre-Henri Guyon, écologue, professeur au Muséum National d'Histoire Naturelle, à AgroParisTech et à Sciences Po Paris

Jean Jouzel, climatologue, chercheur au CEA, ancien vice-président du GIEC

Alain Karsenty, économiste, chercheur au CIRAD

Marc Lachièze Rey, astrophysicien, directeur de recherches au CNRS, laboratoire Astroparticules et Cosmologie de l'Université Paris 7 en physique fondamentale et philosophie de la physique

Yvon Le Maho, écologue, directeur de recherche au CNRS, membre de l'Académie des sciences

Jean-Dominique Lebreton, écologue, directeur de recherche au CNRS, membre de l'Académie des Sciences

Thierry Libaert, chercheur en communication, professeur en sciences de l'information et de la communication, membre du Comité Economique et Social Européen

Marie-Antoinette Mélières, climatologue, enseignante-chercheuse à l'université de Grenoble, retraitée

Corine Pelluchon, philosophe, professeure de philosophie, université Paris Est Marne-la-Vallée

Cécile Renouard, philosophe, professeure au Centre Sèvres, directrice du programme de recherches CODEV (Entreprises et développement des pays émergents) au sein de l'Institut Iréné de l'ESSEC, enseignante à l'école des Mines et à l'ESSEC

Nathalie Ros, juriste, professeure des Universités, vice-présidente du Conseil scientifique de l'Institut du droit économique de la mer (INDEMER), représentante de la France pour le Réseau européen d'experts sur les aspects juridiques de la sécurité et de la sûreté maritimes

Sophie Swaton, économiste, philosophe, université de Lausanne

La FNN est membre de ces organismes

Organisations internationales

Comité économique et social européen (Thierry Libaert)

Observateur auprès de la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (Célia Gautier)

Union internationale de la conservation de la nature (Cécile Ostria)

Organisations nationales

ORGANISMES OFFICIELS

Commission Nationale consultative des Droits de l'Homme (Floran Augagneur, Jeanne Fagnani)

Comité pour l'économie verte (Amandine Lebreton)

Conseil national de la transition écologique (Cécile Ostria, Amandine Lebreton, Samuel Leré)

Conseil économique, social et environnemental (Anne de Béthencourt, Pascal Mayol)

Conseil d'orientation stratégique de la Fondation pour la recherche scientifique sur la biodiversité (Pierre-Henri Guyon, Cécile Ostria)

Conseil national de la mer et des littoraux (Nathalie Ros)

Plate-forme nationale d'actions globales pour la responsabilité sociétale des entreprises (Cécile Renouard, André de Marco)

Conseil National de l'air (Marie Chéron)

Conseil National de la Biodiversité (Annabelle Jaeger, Patrick Lapouyade)

ASSOCIATIONS

ADIVbois (André-Jean Guérin)

Association Fête de la nature (Géraldine Audrerie)

Collectif français pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable (Géraldine Audrerie)

Le Don en Confiance (Sylvie Marmol)

Comité Ecolo Crèche (Patrice Raveneau)

Comité français de l'UICN (Cécile Ostria)

Fonds pour la promotion des études préalables, études transversales et évaluation (Inès Lazghab)

Forum Citoyen pour la RSE (André de Marco)

France Générosités (Dominique Lê Van Truoc)

Institut de l'économie circulaire (Anne de Béthencourt)

Collège des partenaires du Mouvement Colibris (Sébastien Galy)

Réseau Action Climat RAC France (Célia Gautier)

Réseau national des PAT (Patrice Raveneau)

ENTREPRISES ET ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

1% pour la planète France (Astrid Heil)

Conseil du développement durable d'EDF (Cécile Ostria)

Conseil des parties prenantes de RTE (Marie Chéron)

*Conseil scientifique de la Fondation Daniel
et Nina Carasso (Cécile Ostria)*

*Collectif National Sciences Participatives/
Biodiversité (Géraldine Audrerie)*

Entreprises pour l'environnement (Astrid Heil)

Plate-forme des acteurs en transition énergétique (Célia Gautier)

Réseau Consigne (Sébastien Galy)

PARTICIPATION À DES GROUPES DE TRAVAIL, COMMISSIONS ET COMITÉS EXTÉRIEURS

Comité de labellisation du Flocon vert (Sébastien Galy)

*Comité national d'orientation et du suivi du
projet agroécologique piloté par le ministère
de l'Agriculture (Amandine Lebreton)*

*Groupe de Travail "Pays en développement et
Biodiversité" de l'UICN (Inès Lazghab)*

*Groupe de travail élevage et environnement mené par
l'interprofession bovine - INTERVEV (Amandine Lebreton)*

*Groupe de travail sur les projets alimentaires
territoriaux (PAT) du MAAF (Amandine Lebreton)*

*Programme des petites initiatives du Fonds Français
pour l'Environnement Mondial (Sébastien Galy)*

*Programme d'appui aux Organisations des Solidarités
Internationales issues des Migrations (Inès Lazghab)*

*Programme Nature 2050 de la CDC Biodiv
(Pierre-Henri Guyon, Amandine Lebreton)*

RAPPORT FINANCIER

M. Eric Macheras, Expert comptable,
9 bis rue Duplex, 75015 Paris

1. Comptes annuels et annexes

1.1 Bilan	24
1.2 Compte de résultat	25
1.3 Annexe.....	26
1.3.1 Faits significatifs de l'exercice	26
1.3.2 Changement des méthodes comptables	26
1.3.3 Règles et méthodes comptables	26
1.3.4 Situation fiscale de la Fondation	26
1.3.5 État des immobilisations incorporelles et corporelles	27
1.3.6 État des amortissements incorporels et corporels.....	27
1.3.7 État des immobilisations financières	27
1.3.8 État des valeurs mobilières de placement	27
1.3.9 État des provisions.....	28
1.3.10 État des créances et des dettes	28
1.3.11 Tableau de variation des fonds propres	28
1.3.12 Fonds dédiés	29
1.3.13 État des produits d'exploitation.....	29
1.3.14 État des produits exceptionnels	29
1.3.15 État des produits constatés d'avance	29
1.3.16 État des produits à recevoir	29
1.3.17 État des charges exceptionnelles.....	30
1.3.18 État des charges constatées d'avance	30
1.3.19 État des charges à payer	30
1.3.20 État des engagements.....	30
1.3.21 Fondation sous égide.....	31
1.3.22 Compte d'emplois des ressources et annexe	32
1.3.23 Ventilation de l'effectif salarié au 31/12/18	37
1.3.24 Contributions volontaires en nature pour l'année 2018.....	37

2. Rapport de gestion

2.1 Actions et faits marquants de l'exercice	38
2.2 Comparaison du résultat 2018 avec le budget et analyse du résultat.....	38
2.3 Rapport financier.....	39
2.4 Projets et faits marquants pour 2019	39

1. COMPTES ANNUELS ET ANNEXES

1.1 Bilan

En euros	Notes de l'annexe	au 31 décembre 2018			Au 31/12/2017
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles	Notes 1.3.5 et 1.3.6	127.981	127.981	0	0
Immobilisations corporelles	Notes 1.3.5 et 1.3.6	3.041.764	1.159.272	1.882.492	1.972.213
Immobilisations financières	Note 1.3.7	473	0	473	1.523
Actif Immobilisé		3.170.217	1.287.253	1.882.965	1.973.736
Avances et acomptes versés sur commandes	Note 1.3.10	12.282	0	12.282	4.051
Créances	Note 1.3.10	1.030.418	0	1.030.418	580.272
Valeurs mobilières de placement	Note 1.3.8	749.521	0	749.521	743.720
Disponibilités		2.987.228	0	2.987.228	3.331.503
Charges constatées d'avance	Note 1.3.18	40.630	0	40.630	56.406
Actif Circulant		4.820.079	0	4.820.079	4.715.952
Total Actif		7.990.296	1.287.253	6.703.043	6.689.688
Fonds associatifs sans droit de reprise	Note 1.3.11			2.306.657	2.306.657
Report à nouveau FNH	Note 1.3.11			2.831.710	2.922.966
Report à nouveau FMdM	Note 1.3.11				
Résultat de l'exercice	Note 1.3.11			39.441	-91.256
Subventions d'investissement	Note 1.3.11				
Fonds Propres				5.177.808	5.138.367
Fonds dédiés sur autres ressources FNH	Note 1.3.12			5.000	223.340
Fonds dédiés sur autres ressources FMdM	Note 1.3.12			575.703	217.313
Fonds Dédiés				580.703	440.653
Dettes auprès d'établissements de crédit				1.386	
Avances et acomptes reçus sur commandes				0	134.550
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Note 1.3.10			308.694	361.316
Dettes fiscales et sociales	Note 1.3.10			336.590	351.265
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				9.866	0
Autres dettes	Note 1.3.10			83.222	188.704
Produits constatés d'avance	Note 1.3.15			204.773	74.833
Dettes				944.531	1.110.668
Total Passif				6.703.043	6.689.688

1.2 Compte de résultat

En euros	Notes de l'annexe	Exercice 31/12/2018	Exercice 31/12/2017
Produits d'exploitation (I)		5.323.935	5.142.110
Ventes de marchandises	Note 1.3.13	6.167	7.895
Production vendue de biens et services		14.834	11.937
Partenariats et subventions d'exploitation		3.346.274	3.347.208
Dons et legs FNH		1.362.102	1.538.413
Dons FMdM		589.397	233.444
Droits d'auteurs		5.160	3.213
Charges d'exploitation (II)		5.162.222	4.986.600
Autres achats et charges externes		1.919.698	1.873.421
Impôts, taxes et versements assimilés		174.451	170.099
Salaires et traitements		1.320.134	1.347.823
Charges sociales		694.991	717.401
Dotations aux amortissements		94.897	103.365
Subventions accordées		951.910	769.262
Autres charges		6.140	5.229
Résultat d'exploitation (I)-(II)		161.712	155.510
Résultat d'exploitation FNH		-196.678	-61.746
Résultat d'exploitation FMdM		358.390	217.256
Produits financiers (III)		34.890	35.770
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		9.826	10.770
Autres produits financiers		64	
Reprise sur provisions		25.000	25.000
Charges financières (IV)		0	4
Charges financières		0	4
Résultat financier (III)-(IV)		34.890	35.766
Produits exceptionnels (V)		10.755	16.469
Sur opérations de gestion	Note 1.3.14	0	5.927
Sur opérations en capital		10.755	10.542
Charges exceptionnelles (VI)		26.269	25.307
Sur opérations de gestion	Note 1.3.17	123	290
Sur opérations en capital		26.146	25.017
Résultat exceptionnel (V)-(VI)		-15.514	-8.838
Impôts sur les bénéfices ⁽¹⁾	Note 1.3.8	1.598	1.598
Total des produits (I)+(III)+(V)		5.369.580	5.194.349
Total des charges (II)+(IV)+(VI)		5.190.089	5.013.509
Solde intermédiaire		179.491	180.840
+ Report des ressources non utilisées des exercices ant. FNH	Note 1.3.12	223.341	98.500
+ Report des ressources non utilisées des exercices ant. FMdM		124.860	
– Engagement à réaliser sur ressources affectées FNH		5.000	153.341
– Engagement à réaliser sur ressources affectées FMdM		483.250	217.255
Résultat de l'exercice		39.441	-91.256
⁽¹⁾ Impôts sur intérêts courus du contrat de capitalisation Dexia Epargne Pension.			
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Dons en nature	Note 1.3.24	212.119	369.689

1.3 ANNEXE

Au bilan avant affectation de l'exercice clos le 31 décembre 2018 dont le total est de 6 703 043 euros, dont 578 033 euros se rapportant à la Fondation Maisons du Monde, et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste dégageant un résultat bénéficiaire de 39 441 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

La Fondation pour la Nature et l'Homme créée par Nicolas Hulot (FNH) a été reconnue d'utilité publique par décret en date du 1^{er} août 1996.

Les comptes de la Fondation abritée Maisons du Monde (FMDM) ont été incorporés dans les comptes de la FNH ; ils intègrent 1 488 697 euros de produits et de 1 130 307 euros de charges, avant incidence des fonds dédiés. Les comptes réciproques entre les deux entités ont été éliminés pour un montant de 198 529 euros.

1.3.1 Faits significatifs de l'exercice

Aucun fait significatif sur l'exercice 2018.

1.3.2 Changement des méthodes comptables

Aucun changement de méthodes comptables n'est intervenu sur l'exercice.

1.3.3 Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice sont établis conformément aux règlements 99.01 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et ANC n°2014-03, relatifs à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le comité de la réglementation comptable.

Méthodes d'évaluation

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules les informations présentant une importance significative font l'objet des commentaires ci-après :

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a – Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements sont calculés en fonction de la durée de vie prévue, proche de la durée d'utilisation des biens, par application des taux usuels selon le mode linéaire pour les existants au début de l'exercice. Les durées de vie retenues sont les suivantes :

• Immobilisations corporelles

Terrain (non amortissable)

Immeuble (siège social) 40 ans

Agencements, installations de bureaux 5 à 10 ans

Matériel et mobilier de bureau 5 à 10 ans

Matériel informatique. 3 à 4 ans

• Immobilisations incorporelles

Logiciels informatiques 12 mois

Base de données 4 ans

b – Valeurs mobilières de placement

Elles sont également évaluées à leur coût d'achat, les mouvements étant enregistrés selon la règle du premier entré, premier sorti.

c – Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est passée le cas échéant pour ramener les créances à la valeur probable de réalisation.

d – Fonds dédiés

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées, par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard. Les produits perçus par la FMdM, qui n'ont pas encore été utilisés et sans engagement pris à leur égard, sont également portés au passif en fonds dédiés et en engagement à réaliser sur ressources non affectées dans le compte de résultat. De ce fait, aucun résultat n'est constaté dans les comptes se rapportant à la FMdM.

e – Produits

Les produits de mécénat sont constatés et enregistrés pour la partie se rattachant à l'exercice selon la durée définie dans les conventions. Les produits liés à l'arrondi en caisse perçus par la FMdM étaient constatés en 2017 en mécénat dans le compte de résultat. Ils ont été isolés sur la ligne Dons FMdM en 2018.

f – Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature valorisées par les donateurs et faisant l'objet d'une convention sont mentionnées au compte de résultat. Le détail figure en annexe (1.3.24).

g – Engagement de départ en retraite (cf. 1.3.20)

Description de la méthode: méthode des unités de crédits projetées.

Hypothèse d'évaluation (Départ volontaire)

- Taux d'actualisation 1,57%
- Taux de revalorisation des salaires 1%
- Variable démographique : turn-over faible
- Taux de mortalité INSEE 2014-2016
- Age de départ à la retraite 67 ans

Dérogations, modifications aux principes et méthodes comptables :

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes comptables de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

1.3.4 Situation fiscale de la Fondation

Les produits perçus par la Fondation étant issus de conventions de mécénat, de dons et legs, et de subventions, ils ne sont pas assujettis aux impôts commerciaux.

1.3.5 État des immobilisations incorporelles et corporelles

En euros	Valeur brute début exercice	Acquisitions entrées	Cessions sorties	Valeur brute fin exercice
TOTAL	3.222.002	5.176	57.432	3.169.746
Immobilisations incorporelles	137.382	0	9.400	127.982
Logiciels	17.457	0	9.400	8.057
Base de données	119.925	0	0	119.925
Immobilisations corporelles	3.084.620	5.176	48.032	3.041.764
Siège social (construction)	2.106.000	0	0	2.106.000
Terrain	234.000	0	0	234.000
Siège social	744.620	5.176	48.032	701.764
Agencement	330.986	1.218	0	332.204
Mobilier de bureau	108.182	0	0	108.182
Matériel informatique	295.097	3.958	46.672	252.383
Matériel vidéo	10.355		1.360	8.995

1.3.6 État des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

En euros	Valeur brute début exercice	Dotations	Reprises	Valeur brute fin exercice
TOTAL	1.249.786	94.898	57.431	1.287.253
Amortissements immobilisations incorporelles	137.381	0	9.400	127.981
Logiciels	17.456	0	9.400	8.056
Base de données	119.925	0	0	119.925
Amortissements immobilisations corporelles	1.112.405	94.898	48.031	1.159.272
Siège social (construction)	625.365	52.650	0	678.015
Siège social	487.039	42.248	48.031	481.257
Agencement	134.154	24.603	0	158.757
Mobilier de bureau	85.730	2.518	0	88.248
Matériel informatique	259.916	14.302	46.672	227.546
Matériel vidéo	7.240	825	1.359	6.706

1.3.7 État des immobilisations financières

En euros	Valeur brute début exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin exercice
Immobilisations financières	26.523	0	26.050	473
Immobilisations concernées	Note 1.3.13			
Part sociale Crédit Coopératif	473	0	0	473
Prêts au personnel	1.050	0	1.050	0
Prêts Association ENHNNH (1)	25.000	0	25.000	0

(1) ENHNNH : École Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme

1.3.8 État des valeurs mobilières de placement

En euros	749.521
Dexia Epargne Pension (Contrat de Capitalisation)	298.500
Intérêts courus Dexia Epargne Pension (2)	98.429
ECOFI Contrat coopératif FCP (1)	252.342
ECOFI Capital 3 ans	100.250

(1) Au 31/12/2018 : plus value latente = 10 967,80 euros - moins value latente = - 3507,30 euros

(2) Un impôt à payer de 24% soit 1 598 euros a été comptabilisé sur les intérêts courus de l'exercice du contrat de Capitalisation Dexia.

1.3.9 État des provisions

En euros	Valeur brute début exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin exercice
	25.000	0	25.000	0
Provision pour dépréciation immobilisation financière (1)	25.000	0	25.000	0

(1) sur prêt à l'ENHNNH

1.3.10 État des créances et des dettes

En euros	Montant brut	Provisions	Montant net	A 1 an au plus	A plus d'1 an
ÉTAT DES CRÉANCES	1.083.802	0	1.083.802	1.083.329	473
dans l'actif immobilisé	473	0	473	0	473
Prêts	0	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	473		473		473
dans l'actif circulant	1.042.699	0	1.042.699	1.042.699	
Avances et acomptes versés	12.282		12.282	12.282	
Clients et comptes rattachés	487.065	0	487.065	487.065	
Autres créances :					
Personnel et comptes rattachés	0		0	0	
Etat - Subventions et produits à recevoir	216.833		216.833	216.833	
Organisme sociaux produits à recevoir	3.287		3.287	3.287	
Débiteurs divers	0		0	0	
Produits à recevoir	323.091		323.091	323.091	
Créditeurs débiteurs divers	141		141	141	
Charges constatées d'avance	40.630		40.630	40.630	
ÉTAT DES DETTES	944.531	0	944.531	944.531	0
Fournisseurs et comptes rattachés	318.560		318.560	318.560	
Dettes fiscales et sociales	336.590		336.590	336.590	
Personnel et comptes rattachés	123.028		123.028	123.028	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	192.305		192.305	192.305	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	21.257		21.257	21.257	
Autres dettes	84.608		84.608	84.608	
Produits constatés d'avance	204.773		204.773	204.773	

1.3.11 Tableau de variation des fonds propres

En euros	Valeur brute début exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin exercice
	5.138.367	39.441	0	5.177.808
Fonds associatif sans droit de reprise (1)	2.306.657	0	0	2.306.657
Report à nouveau (2)	2.922.966	0	91.256	2.831.710
Résultat comptable de l'exercice	-91.256	39.441	-91.256	39.441

(1) Le fonds associatif de la Fondation correspondait au départ aux sommes bloquées en banque via la Fondation de France, afin d'obtenir la reconnaissance d'utilité publique et pérenniser une partie des ressources de la Fondation. Il a été ensuite augmenté des affectations ultérieures décidées par le Conseil d'administration. Ce fonds constitutif de la dotation de la FNH a été investi en 2005 dans l'acquisition du siège de la FNH.

(2) Affectation du résultat comptable de l'exercice 2017

Fonds associatifs par année de constitution :	Solde début exercice	Augmentations	Solde fin exercice
1996	1 299 180	0	1 299 180
1997	1 299 180	273 746	1 572 926
1998	1 572 926	40 470	1 613 396
1999	1 613 396	0	1 613 396
2000	1 613 396	284 557	1 897 953
2001	1 897 953	137 205	2 035 158
2002	2 035 158	171 499	2 206 657
2003 à 2009	2 206 657	0	2 206 657
2010	2 206 657	100 000	2 306 657
2011 à 2018	2 306 657	0	2 306 657

1.3.12 Tableau de variation des fonds dédiés

En euros	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager au 31/12/2018
	440.654	348.201	488.250	580.703
Fonds dédiés FNH	223.341	223.441	5.000	5.000
Fonds dédiés programme Génération Climat	62.216	62.216	0	0
Fonds dédiés programme Alimentation/ Mon Restau Responsable	60.000	60.000	0	0
Fonds dédiés programme Bénévolat Nature	31.125	31.125	5.000	5.000
Fonds dédiés programme Economie circulaire	70.000	70.000	0	0
Fonds dédiés FMdM	217.313	124.860	483.250	575.703
- fonds dédiés à des soutiens	173.075	88.480	483.250	567.845
- fonds dédiés non affectés ⁽¹⁾	44.238	36.380	0	7.858

⁽¹⁾ solde des produits perçus par la FMdM non encore affectés.

1.3.13 État des produits d'exploitation

En euros	2018	2017
Produits de l'exercice	5.323.935	5.142.110
Ventes de marchandises	6.167	7.895
Productions vendues de biens et services	14.834	11.937
Partenariats et subventions d'exploitation	3.346.275	3.347.209
Produits de mécénat FNH	1.255.917	1.562.961
Produits de mécénat FMdM	898.455	709.200
Subventions d'exploitation Fonds publics	620.530	701.251
Subventions d'exploitation Fonds privés	571.372	373.797
Dons et legs	1.951.499	1.771.856
Dons	1.227.318	1.257.614
Dons Fondation Maisons du Monde (arrondi en caisse) (1)	589.397	233.444
Legs	134.784	280.798
Droits d'auteurs	4.195	3.213
Autres produits de gestion courante	965	0

(1) Les dons reçus au titre de l'Arrondi en caisse pour la Fondation Maisons du Monde sont comptabilisés en dons. Ils étaient comptabilisés en produits de mécénat en 2017.

1.3.14 État des produits exceptionnels

En euros	10.755	16.469
Produits exceptionnels divers	10.755	16.469

1.3.15 État des produits constatés d'avance

En euros	204.773	74.833
Conventions de mécénat	92.192	69.833
Conventions Fonds institutionnels publics	112.581	5.000

1.3.16 État des produits à recevoir

En euros	428.308	299.384
Clients, factures à établir	3.500	5.541
Produits à recevoir divers	3.287	0
Intérêts courus	98.429	92.628
Legs à recevoir	44.616	105.000
Dons manuels Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme	117.445	96.215
Dons sur arrondis en caisse Fondation Maisons du Monde	161.030	0

1.3.17 État des charges exceptionnelles

En euros	26.270	25.308
Charges exceptionnelles sur exercice	26.270	25.308

1.3.18 État des charges constatées d'avance

En euros	40.630
Prestations de service	8.129
Locations matériels / hébergement Site Internet	22.316
Assurances	4.720
Maintenances	2.553
Frais de mission	919
Licences	1.273
Abonnements	353
Chèques déjeuner	367

1.3.19 État des charges à payer

En euros	252.765	243.783
Factures non parvenues	56.629	46.429
Dettes fiscales et sociales	196.136	197.354

1.3.20 État des engagements

En milliers d'euros	Montant total	Montant à - 1 an	Montant à + 1 an et - 5 ans
Engagements reçus	1.362	928	434
Conventions de mécénat	560	420	140
Fonds institutionnels	802	508	294
Engagements donnés	897	720	177
Soutiens Maisons du Monde (1)	889	714	175
Crédit bail en cours	8	6	2
Évaluation des engagements sociaux au regard des indemnités de fin de carrière			313

(1) les engagements à moins d'un an comprennent 569 K€ de soutiens couverts par l'arrondi en caisse comptabilisés en fonds dédiés.

1.3.21 Fondation sous égide : FONDATION MAISONS DU MONDE

Bilan 2018

En euros	au 31 décembre 2018			au 31/12/17
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actif Immobilisé	0	0	0	0
Actif Circulant	578.033	0	578.033	226.073
Créances	161.030	0	161.030	69
Disponibilités	417.003	0	417.003	226.004
Total Actif	578.033	0	578.033	226.073
Fonds propres			7.859	44.238
Report à nouveau			44.239	57
Résultat de l'exercice			-36.380	44.181
Fonds dédiés			567.844	173.075
Fonds dédiés affectés			567.844	173.075
Dettes			2.330	8.760
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			2.330	8.760
Total Passif			578.033	226.073

Compte de résultat 2018

En euros	Exercice 31/12/18	Exercice 31/12/17
Produits d'exploitation (I)	1.488.697	942.644
Partenariats et subventions d'exploitation	1.488.697	942.644
Charges d'exploitation (II)	1.130.307	725.388
Autres achats et charges externes	278.252	43.978
Subventions accordées par la Fondation	813.418	653.034
Autres charges	38.637	28.376
Résultat d'exploitation (I)-(II)	358.390	217.256
Total des produits	1.488.697	942.644
Total des charges	1.130.307	725.388
Solde intermédiaire	358.390	217.256
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	88.481	0
Engagements à réaliser sur ressources affectées	483.250	173.075
Résultat de l'exercice	-36.380	44.181
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Dons en nature	168.749	77.305

Détail des charges et des produits

En euros	Exercice 31/12/18
Produits	1.488.697
Dotation de la société Maisons du Monde	808.455
Arrondi en caisse de la société Maisons du Monde	589.397
Subventions et mécénats sur l'évènement Aux Arbres	90.000
Autres produits	845
Charges	1.130.307
Soutiens de 17 projets dans le cadre de la dotation	457.100
Soutiens aux projets de la Fondation pour la Nature et l'Homme	161.691
Soutiens accordés dans le cadre de l'arrondi solidaire	194.627
Soutiens accordés dans le cadre des congés solidaires	16.000
Participation à l'évènement Aux Arbres	233.018
Frais de gestion Fondation Maisons du Monde	36.838
Autres charges externes	31.033

1.3.22 Compte d'emploi des ressources en K€ et annexe

EMPLOIS	Emplois 2018 = Compte de résultat	Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2018	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2018 = compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2018 (4)
1- MISSIONS SOCIALES (répartition en Notes 1 et 2)			Report des ressources collectées auprès du public, non affectées et non utilisées en début d'exercice (T1)		0
1.1 Réalisées en France			1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (T2)		1.951
Actions réalisées directement	2.866	552	1.1 Dons et legs collectés		
Versements à d'autres organismes agissant en France	287	30	Dons manuels non affectés	1.135	
1.2 Réalisées en l'étranger			Dons manuels affectés	92	
Actions réalisées directement	385	345	Legs et autres libéralités non affectés	135	
Versements à un organisme central ou d'autres organismes	664	165	Legs et autres libéralités affectés		
			1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	589	
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		284			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	534		2 - AUTRES FONDS PRIVÉS	2.725	
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	56				
2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	13		3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	621	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
(T3)		181	4 - AUTRES PRODUITS	47	
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT	5.190	1.557	I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT	5.344	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	0		II - REPRIS DES PROVISIONS	25	
III - ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	488		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	348	
IV - EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	39		IV - VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC (T4)		-395
V - TOTAL GÉNÉRAL	5.717		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V - Part des acquisitions d'immobilisation brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public (T5)		0	VI - TOTAL GÉNÉRAL (T2+T4)	5.717	1.557
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public (T5bis)		0	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public (T6)		1.557
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public (T6=T5+T5bis)		1.557	SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC, NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE (T7=T1+T2+T4-T6)		0
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	212		Bénévolat		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature	212	
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		

Note 1 : répartition de la mission sociale par projet

En milliers d'euros	Actions réalisées directement	Versements à d'autres organismes
1- MISSION SOCIALE	3.250	952
1.1 Réalisée en France	2.866	287
Proposer	1.232	50
Plaidoyer et suivi des politiques publiques	1.016	50
Production de fond (prospective, étude, livre, etc.)	216	0
Soutenir	1.202	237
Bénévolat nature	346	61
Sciences participatives	118	0
Mon Restau Responsable	408	26
Fonds et fondations abritées	330	150
Mobiliser	432	0
My Positive Impact	107	0
Mobilisation artistes	53	0
Mobilisation Présent!	272	0
1.2 Réalisée à l'étranger	385	664
Soutenir	385	664
Génération Climat	250	162
Programme Rajako	135	0
Fonds et fondations abritées	0	502

COMMENTAIRES DU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES DE L'EXERCICE 2018

Le compte d'emploi des ressources présente l'ensemble des missions sociales de la Fondation.

Les emplois

La Fondation réalise ses missions en France, mais aussi à l'international par des actions d'intérêt général qu'elle gère elle-même ou qu'elle sous-traite auprès d'autres organismes œuvrant dans le même domaine. Les missions sociales comprennent les dépenses opérationnelles directes et indirectes engagées pour la réalisation des actions. Les emplois comprennent les actions menées par la Fondation Maisons du Monde, abritée par la FNH.

Afin de suivre au mieux les coûts de ces différentes actions et dans un souci de transparence, la Fondation a mis en place dès sa création une comptabilité analytique avec un suivi et une imputation des temps passés par ses salariés sur les projets où ils interviennent. Les frais indirects tels que les dépenses de communication institutionnelle et de relations extérieures sont également affectés à ces missions en fonction des temps passés. Les dépenses liées à la base de données

et au site institutionnel sont imputées à chaque projet de la mission sociale.

1 - Missions sociales

En 2018 la Fondation a réalisé les projets suivants :

PROPOSER

- **Suivi des politiques publiques** : veille et interventions de la Fondation sur les grandes politiques mises en place par le gouvernement sur la transition écologique (programmation pluriannuelle de l'énergie, loi Agriculture et Alimentation, transports, fiscalité écologique, etc.).
- **Production de fond** : production via des rapports, des notes ou décryptages, des réunions de travail, des études ou des formations de nouvelles expertises et propositions sur la transition écologique.

SOUTENIR

- **Bénévolat nature** : il s'agit de promouvoir l'engagement du grand public auprès des associations locales via la plateforme *J'agis pour la nature* qui regroupe les activités et événements des associations dans tous les territoires de France, pour agir en faveur de la préservation de la biodiversité. Des primes sont distribuées aux associations qui effectuent les actions les plus inspirantes.
- **Mon Restau Responsable** : l'outil favorise une restauration collective de qualité et respectueuse de l'environnement. La démarche a fêté en 2018 l'entrée de son 500^e restaurant dans la démarche.
- **Génération Climat** : en 2018, la Fondation a accentué la visibilité et l'impact de son programme visant à favoriser l'engagement des jeunes, pour qu'ils deviennent des acteurs et actrices de la lutte contre les changements climatiques en France et dans les pays du Sud.
- **Rajako** : programme œuvrant pour la sauvegarde des primates et de leurs habitats naturels en partenariat avec la Fondation de France et le Parc de Branféré.
- **OPEN** : en alliance avec l'UNCPIE, la FNH a lancé le portail national des sciences participatives sur la biodiversité, intégré au programme 65 Millions d'observateurs du Muséum national d'Histoire naturelle.

MOBILISER

- **Les Gestes Éclairés** : pour aider les particuliers à renouer avec les bonnes pratiques en termes de consommation d'énergie, la Fondation propose 30 conseils et astuces qui fonctionnent vraiment pour repérer les grosses économies à faire à la maison, réduire son empreinte numérique ou encore participer aux déploiements des énergies vertes. www.lesgesteseclairés.com
- **Let's Bio** : pour soutenir les acteurs de la restauration collective dans leur volonté de changer leurs pratiques, la Fondation a mobilisé plus de 24 000 citoyennes et citoyens pour appeler le gouvernement à créer un Bonus Cantine Bio et Locale. www.letsbio.org
- **L'Affaire du Siècle** : pour mettre le gouvernement en face de ses responsabilités, la FNH s'est entourée de Greenpeace France, Notre Affaire à Tous et Oxfam France pour attaquer l'État en justice pour inaction climatique. Elle a rassemblé une mobilisation historique puisque plus de 2 millions de personnes sont venues apporter leur soutien en ligne. www.laffairedu siècle.net

FONDS ET FONDATION ABRITÉE

Troisième année d'activité pour la Fondation Maisons du Monde, abritée par la FNH : elle a soutenu 17 projets dont 7 projets grâce à l'arrondi en caisse mis en place dans les magasins.

2 - Frais de recherche de fonds

Frais d'appel à la générosité du public

Frais engagés pour l'envoi des e-mailings de collecte, des mailings papier à la communauté de personnes soutenant les actions de la Fondation et à des prospects, les annonces et insertions, les frais de gestion des dons, les frais liés au comité consultatif des donateurs.

Frais de recherche des autres fonds privés

Frais engagés pour la recherche et l'élaboration de partenariat. Développement de la diversification des ressources.

3 - Frais de fonctionnement

Frais de personnel et de structure non affectables à la mission sociale. Ces charges relèvent principalement de la direction générale et des services administratifs et financiers.

4 - Engagement à réaliser sur ressources affectées

Il s'agit de fonds dédiés à des projets qui seront réalisés en 2019.

Les ressources

Les ressources de la Fondation sont de cinq ordres : dons et legs de particuliers, mécénat d'entreprise (financier et de compétence), subventions de ministères ou d'organismes publics, subventions d'organismes privés, ressources propres (produits financiers, prestations de services, droits d'auteurs, etc.).

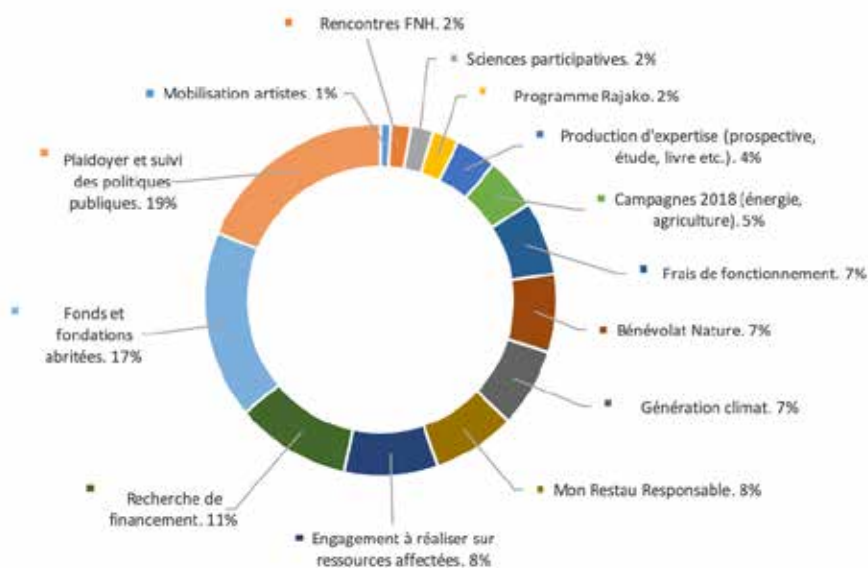
1. Ressources collectées auprès du public (dons et legs)

La Fondation développe depuis des années la collecte de dons auprès du grand public. Aujourd'hui, les dons et legs représentent 36 % de ses ressources (hors ressources FMDM).

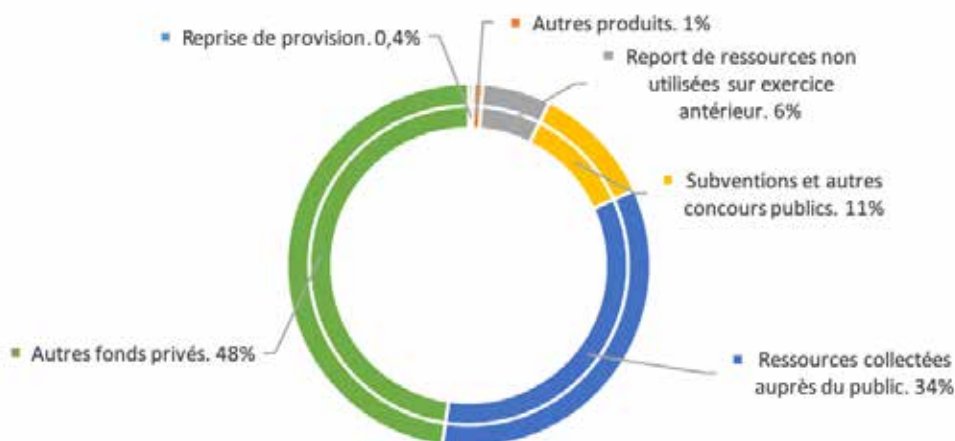
La générosité publique a été fortement impactée en 2018 au niveau du secteur associatif. Suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), hausse de la contribution sociale généralisée (CSG), incertitudes au sujet de la fiscalité et mouvements sociaux en sont les principales causes. Dans ce contexte, la Fondation a vu sa collecte de dons auprès des particuliers légèrement diminuer atteignant un montant de 1 227 318 euros. En revanche, le nombre de donateurs et de donatrices s'est maintenu ; plus de 9 000 personnes ont contribué financièrement aux projets et au fonctionnement de la FNH en 2018. La Fondation a par ailleurs reçu 3 legs pour un montant de 134 784 euros.

Tandis que les dons et legs affectés sont employés selon les souhaits des donateurs et donatrices, les dons non affectés

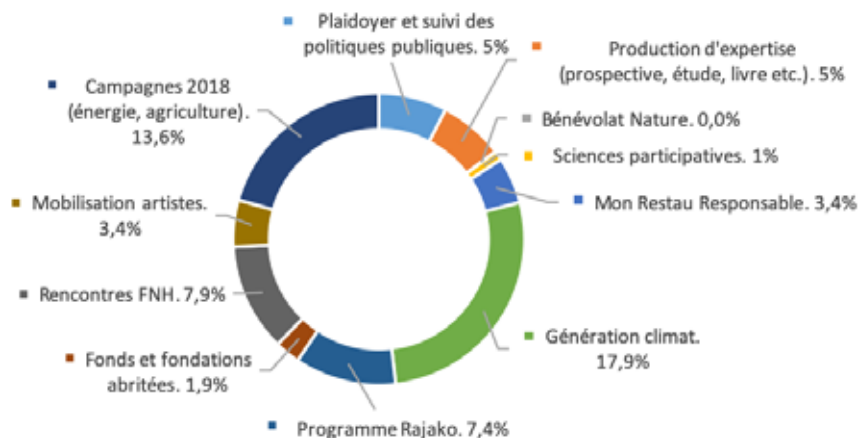
Emploi des ressources 2018



Provenance des ressources 2018



Détail emplois des dons de la mission sociale



abondent prioritairement le financement de la mission sociale. Le solde est ventilé proportionnellement entre les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement.

En 2018, la Fondation a continué à mener ses opérations de sensibilisation et de sollicitation auprès des sympathisants et sympathisantes en diversifiant ses outils : opérations téléphoniques, e-mailings, courriers postaux, etc. Ces actions de communication et d'information permettent également de présenter au corps donateur les actions développées par la Fondation et de démontrer l'urgence d'engager la transition écologique de nos sociétés. En partenariat avec Common Cents pour une opération test, la Fondation a collecté des dons grâce à la vente de billets sur Fnac Spectacles.

2. Autres fonds privés (Mécénat d'entreprise et fonds institutionnels privés)

La Fondation est soutenue par un groupe d'entreprises et fondations mécènes engagées dans la transition écologique, qui apportent leur soutien spécifique sur une partie des activités de la FNH : Soutien de nos actions PROPOSER & MOBILISER.

Cette année, nous accueillons deux nouveaux partenaires ; le **groupe AXA** soutient le métier de plaidoyer et prospective, plus particulièrement sur la thématique Épargne Verte. La **Fondation RATP** soutient le programme *Génération Climat*.

AXA, EDF, European Climate Foundation, les groupes **Keirring, L'Oréal, La Poste et Renault, RTE, SNCF, Veolia** ainsi que le fonds de dotation **Watt for Change** ont contribué aux activités de suivi des politiques publiques (veille, plaidoyer), à la production de fond (prospective, notes de réseau) et à la contribution et la sensibilisation du grand public (vidéos pédagogiques, billets de blog, articles de presse).

La **Fondation Maisons du Monde** a contribué aux activités de développement du bénévolat nature en France à travers la plateforme *J'agis pour la nature* ainsi qu'à l'ensemble de la politique de soutien et de démultiplication de la Fondation.

La **Fondation de France**, la **Fondation Akuo** et la **Fondation Nature & Découvertes** ont poursuivi leur collaboration autour des *Primes J'agis pour la nature* et ainsi permettre aux acteurs de terrain d'offrir une plus grande diversité d'actions.

La **Fondation Daniel & Nina Carasso, API Restauration** et le groupe **Triballat** ont soutenu le programme *Mon Restau Responsable* et contribuent activement au déploiement du bio dans la restauration collective en France.

La FNH a proposé un cycle de petits déjeuners décryptage au sujet des enjeux du véhicule électrique qui a rassemblé une cinquantaine de personnes à chaque édition. L'objectif est de contribuer à la bonne compréhension des enjeux spécifiques au sujet et susciter les échanges et débats constructifs.

QUELQUES EXEMPLES DE CAMPAGNES DE COLLECTE EN 2018

Le premier semestre de l'année a été marqué par plusieurs temps forts, et notamment par une campagne de collecte aux mois de mars et d'avril sur la thématique de l'alimentation durable et de la santé. Chaque semaine, un e-mail a été adressé à la communauté de la Fondation sur des sujets en lien, notamment : gaspillage alimentaire, cantines bio, agroécologie, pesticides et glyphosate. L'objectif était de sensibiliser le plus grand nombre à ces problématiques qui nous impactent directement ou indirectement dans notre quotidien.

Aux mois d'avril et de mai, la Fondation a lancé sa campagne annuelle destinée aux personnes soumises à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI). Cette période fiscale est particulièrement importante pour la collecte de dons puisqu'elle permet de proposer un autre moyen de participation. Cependant, le remplacement de l'ISF par un impôt sur la fortune immobilière (IFI) en janvier 2018, a été l'un des principaux facteurs responsables de la baisse de la collecte.

En septembre 2018, la Fondation a poussé son « Cri d'alarme » : une campagne rassemblant différents faits destinés à mettre en avant l'urgence écologique. La sortie du rapport alarmant du GIEC, la démission de Nicolas Hulot de son ministère, l'interdiction du glyphosate encore repoussée et les catastrophes naturelles qui continuent de se multiplier partout dans le monde comme conséquences du dérèglement climatique.

Comme en 2017, la Fondation a également poursuivi sa mission d'alerte avec sa campagne annuelle « Ecoacteur » envoyée à partir de novembre. À travers cette campagne, la FNH a interpellé sa communauté et mis en avant ses différentes actions déployées pour accélérer la transition écologique et lutter contre les changements climatiques.



La FNH a également initié une nouvelle forme de sensibilisation à travers les conférences-actions organisées avec la structure ENGAGE. Le principe : apporter un éclairage d'expert et permettre aux participants de s'engager grâce à un atelier d'intelligence collective. Deux événements ont été organisés sur la thématique du bien commun avec la participation de nos experts Floran Augagneur et Cécile Renouard. Un second cycle de conférences-action a démarré autour de la biodiversité et se poursuivra en 2019.

3. Subventions et autres concours publics

La Fondation a reçu 620.530 euros de subventions publiques pour contribuer à ses actions d'intérêt général : elles ont été attribuées par le Premier ministre ; l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) ; la Caisse des dépôts et Consignations ; l'Agence Française de Développement (AFD) ; l'Agence Française de la Biodiversité (AFB) ; le Muséum national d'Histoires naturelles ; l'Association Nationale pour la Recherche et la Technologie (ANRT).

4. Autres produits

Il s'agit des ressources propres de la Fondation, elles comprennent les produits financiers de ses placements, le dîner de Gala, la diversification des ressources, la participation de la Fondation Maisons du Monde aux frais de gestion, les produits exceptionnels.

5. Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs

Il s'agit des fonds dédiés reçus en 2017 utilisés en 2018.

6. Contributions volontaires en nature pour l'année 2018 (mécénat de compétence)

La société Electricité de France met à disposition un salarié à temps partiel, dans le cadre d'un mécénat de compétence, lequel rédigera un rapport sur les nouvelles pratiques de consommation responsable.

Mise à disposition de personnel de la Société Maisons du Monde à la Fondation Maisons du Monde, sous égide de la Fondation pour la Nature et l'Homme : une chargé de projet à plein temps, la directrice de la RSE, une chargée de communication et le chef de projet RSE à temps partiel.

1.3.23 Ventilation de l'effectif salarié au 31/12/2018

Catégorie	Effectif de l'exercice	Effectif de l'exercice précédent
Cadres	23	19
Femme	14	12
Homme	9	7
Employés	5	10
Femme	4	8
Homme	1	2
Total	28	29

La Fondation a accueilli quatorze stagiaires ou services civiques volontaires au cours de l'année 2018.

1.3.24 Contributions volontaires en nature pour l'année (en milliers d'euros)

Etat des dons en nature mentionnés en bas du compte de résultat (faisant l'objet d'une convention)	212.119
EDF	29.870
Sweet Punk	13.500
Maisons du Monde ⁽¹⁾	168.749

⁽¹⁾ Mécénat de compétence apporté par la société Maisons du Monde

Bénévoles : les experts du Comité scientifique ne sont pas rémunérés, leur activité pour la Fondation est bénévole et n'est pas valorisée dans les ressources.

2. RAPPORT DE GESTION

2.1 Actions et faits marquants de l'exercice

- Impulsion de la vision de la FNH concernant la politique énergétique de la France pour les dix prochaines années auprès du gouvernement en vue de la Programmation pluriannuelle de l'énergie en 2018.
- Sensibilisation de grande ampleur au sujet des enjeux énergétiques grâce à la campagne *Les Gestes Éclairés* : une sensibilisation grand public incluant un site dédié et une activation digitale pour comprendre et agir au quotidien pour participer à la transition énergétique.
- Décryptage des enjeux climatiques vis-à-vis du rapport du GIEC d'octobre 2018 sur les impacts du réchauffement planétaire de 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels.
- Lancement de *l'Affaire du Siècle*, recueillant plus de 2 millions de soutiens : une action en justice, doublée d'une mobilisation citoyenne historique, contre l'État pour inaction face au changement climatique.
- Lobbying auprès des décideurs publics et participation au maintien des débats autour des impacts sociaux et environnementaux des accords de commerce comme le CETA, le JEFTA ou le TTIP bis.
- Préparation des débats sur la loi d'orientation des mobilités à venir en 2019, en menant un travail en faveur du déploiement du vélo et du véhicule électrique, avec notamment le portage politique des 8 mesures structurantes au profit d'un plan vélo.
- Contribution, lobbying et décryptage à toutes les étapes de la construction de la loi Agriculture et Alimentation, notamment en faveur d'une restauration collective de qualité et de la réduction des pesticides avec la fin du glyphosate.
- Campagne *Let's Bio* : mobilisation en faveur du Bonus Cantine Bio et Locale, une proposition forte de la FNH pour donner les moyens financiers aux cantines d'atteindre au moins les objectifs de produits bio et de qualité fixés par la loi.
- Plaidoyer en faveur de l'intégration, à l'article 1^{er} de la Constitution, du climat, de la protection de l'environnement, de la biodiversité et du principe de non-régression.
- Organisation d'un colloque à l'Assemblée nationale en faveur d'une proposition visant à se donner des marges de manœuvre budgétaires en sortant les investissements verts du calcul du déficit.
- Portage politique de la nécessité d'orienter une partie conséquente du budget en faveur de la transition écologique, en particulier pour lui attribuer les recettes progressives issues de la taxe carbone (avant l'annonce de sa suspension par le gouvernement).
- Engagement du 500^e restaurant collectif dans la démarche participative de garantie *Mon Restau Responsable*, au moment de son deuxième anniversaire.
- Inauguration du nouveau format d'engagement *Mon Restau Responsable* : la journée territoriale d'engagement, comme nouveau modèle de dialogue intraterritorial pour la restauration collective.
- Création du programme *Les Ecovolonterres*, en partenariat avec Unis-Cités, pour favoriser l'engagement des jeunes en service civique pour la protection de l'environnement.
- 21 505 bénévoles inscrits sur le portail *J'agis pour la nature* et 59 nouvelles structures pour un total de 668 structures fin 2018. 69 projets soutenus, dont 9 en outre-mer, par les *Primes J'agis pour la nature* pour un montant total de 60 657 euros.
- Lancement du site *OPEN*, portail de référence au sein d'un écosystème large des sciences participatives biodiversité.
- *Génération Climat* : plus d'une cinquantaine d'activités ont permis d'informer, d'orienter et d'accompagner près de 800 jeunes dans leurs démarches d'engagement citoyen. 35 initiatives ont été financées (20 actions en France, 9 missions de service civique et 6 actions à l'international) pour un montant total de plus de 90 000 euros.
- Plus de 40 000 euros sont octroyés à trois projets dans le cadre du programme *Rajako*, permettant de préserver la forêt, d'assurer un développement durable des communautés locales et d'améliorer la cohabitation entre la faune sauvage et les populations.
- Organisation du premier dîner de gala, en partenariat avec le Museum national d'Histoire naturelle, en faveur de la cause des grands singes.
- Mise en conformité du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

2.2 Comparaison du résultat 2018 avec le budget et analyse du résultat

Comparaison avec le budget

La comparaison avec le budget exclut les comptes de la Fondation Maisons du Monde.

Les comptes 2018 font apparaître un résultat positif de 39 K€ contre un budget équilibré voté au CA du 6 février 2018.

(K€)	Budget voté (1)	Réalisé hors fonds dédiés	Fonds dédiés	Réalisé avec fonds dédiés(2)	Ecart (2)-(1)
Produits	4 880	4 079	223	4 302	-578
Charges	4 880	4 258	5	4 263	-617
Résultat	0	-179	218	39	39

Écart sur les produits

L'écart provient principalement :

- de la baisse des ressources de mécénat et de fonds institutionnels privés.
- des actions reportées sur l'année 2019 se rapportant notamment au projet *Génération Climat*.

Écart sur les charges

Les principaux écarts sur les charges sont les suivants :

- économies faites sur les frais de structures et de fonctionnement.
- frais de collecte de dons et de développement des ressources non engagés.
- actions reportées sur l'année 2019.

Les produits d'exploitation de l'exercice (hors FMdM) soit 3836 K€ hors fonds dédiés, ont baissé de 9% par rapport à 2017. Ils s'analysent comme suit :

K€	2018	2017
Mécénat	1 256	1 563
Dons et legs	1 362	1 538
Subventions fonds privés et publics	1 192	1 075
Autres produits	26	23

Les charges d'exploitation de l'exercice hors fondation abritée et hors engagements sur fonds dédiés, soit 4 230 K€, ont baissé de 229 K€, soit 5% par rapport à 2017.

Le résultat net de l'exercice est bénéficiaire de 39,4 K€ contre un déficit de 91,8 K€ pour 2017.

Les engagements à réaliser sur ressources affectées à la Fondation Maisons du Monde sont de 483 K€ contre 217 K€ en 2017 et ceux de la FNH sont de 5 K€ contre 153 K€ en 2017.

2.3 Rapport financier

Le rapport financier soumis à l'approbation du Conseil d'administration comprend les comptes annuels clos le 31 décembre 2018, présenté selon les modalités du plan comptable associatif ainsi que leur annexe. Il intègre les produits et les charges de la FMdM.

L'annexe aux états financiers, qui fait partie intégrante des comptes annuels de la Fondation, apporte des précisions sur les méthodes comptables utilisées et les principaux postes de bilan ainsi que sur les variations intervenues au cours de l'exercice.

Le rapport financier inclut le compte d'emploi des ressources et ses commentaires.

Tous ces éléments chiffrés, ainsi que la concordance du rapport de gestion avec les comptes annuels ont fait l'objet des diligences du commissaire aux comptes qui présente dans ses rapports la conclusion de ses contrôles.

Le budget 2019 arrêté par le bureau, a été approuvé par un Conseil d'administration en date du 30 janvier 2019. Il comporte 3 864 K€ de produits et de charges. Il est équilibré.

2.4 Projets pour 2019

Affaire du Siècle : la procédure est enclenchée

Après l'énorme succès du lancement en décembre dernier, les avocats de Notre Affaire à Tous, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, Greenpeace France et Oxfam France ont transmis au juge une requête préliminaire le 14 mars et un mémoire complémentaire le 20 mai détaillant l'ensemble des arguments présents dans le recours en responsabilité contre l'État français pour inaction climatique. Le document détaille les manquements de l'état à ses propres engagements en matière d'efficacité énergétique, de transport ou d'agriculture, notamment. L'étude complète du recours par le Tribunal administratif de Paris peut désormais commencer. La procédure devrait durer plusieurs années.

Suivi des politiques publiques

En 2019, la FNH poursuivra son travail de propositions à l'attention des décideurs et décideuses politiques. Elle s'investira par exemple dans le cadre du Grand débat National, notamment dans le cadre des Places de la République, collectifs d'organisations (ONG, syndicats, mutuelles, associations de solidarité) afin de porter la convergence des enjeux sociaux et environnementaux. Par ailleurs, la loi d'orientation des mobilités sera discutée. Elle est déterminante pour tracer le chemin de transports moins émetteurs en gaz à effets de serre et moins dangereux pour la santé. Enfin, la FNH pour-

suivra son travail de mise en œuvre de la loi EGalim sur deux sujets phares : la fin du glyphosate et le déploiement de la restauration collective responsable.

Élections européennes

Alors que l'échelon européen est essentiel pour accélérer la transition écologique et solidaire, les élections au Parlement européen seront l'occasion pour la FNH d'explicitier deux blocages majeurs de cette transition : les règles du commerce et les investissements dans la transition. Ainsi, la Fondation publiera d'une part un rapport démontrant comment les accords de commerce peuvent devenir des leviers pour la transition écologique, et d'autre part un livre explicitant comment il est possible de sortir les investissements verts du calcul du déficit. Ces deux propositions feront l'objet d'une diffusion auprès du grand public mais aussi auprès des décideurs et décideuses politiques et économiques.

The Freaks : le collectif des artistes engagés pour la planète

L'urgence d'un passage à l'action rapide pour essayer de stopper la plus grande catastrophe qui pèse sur l'humanité impose que toutes les voix se fassent entendre. Après la jeunesse, après les youtubers, après les marches pour le climat, les personnalités médiatiques s'engagent elles aussi en formant le premier collectif d'artistes engagés pour la planète. Baptisé *The Freaks*, co-porté par la FNH et le groupe d'électro-rock Shaka Ponk, ce collectif rassemble une diversité de personnalités de la musique, du cinéma, de la télévision ou du sport qui s'engagent à afficher publiquement leur propre parcours, à revendiquer leurs progrès, à valoriser les gestes et bonnes pratiques, à en faire de la pédagogie, dans le but de donner envie à leurs millions de fans de faire de même.

Une campagne pour agir pour la nature

La plateforme *J'agis pour la nature* refait peau neuve, avec de nouvelles fonctionnalités, une amélioration de l'ergonomie, et des possibilités de géolocalisation. Pour l'occasion, la FNH prévoit de mettre à l'honneur la nécessité de protéger la biodiversité, grâce à une grande campagne de communication digitale. Elle sera destinée à en apprendre plus sur la nature qui nous entoure, tout en agissant concrètement pour la protéger et surtout, en s'amusant.



**Fiduciaire
Expertise
Audit**

Expertise comptable
Commissariat aux comptes
Audit et Conseil

FONDATION POUR LA NATURE ET L'HOMME

6 rue de l'Est - 92100 Boulogne Billancourt

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres de la FONDATION POUR LA NATURE ET L'HOMME

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION POUR LA NATURE ET L'HOMME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources, décrites dans la note 1.3.22 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 et ont été correctement appliquées.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 17 juin 2019

FIDUCIAIRE EXPERTISE AUDIT

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Corinne MARTIAL', written over the printed name.

Corinne MARTIAL



**Fiduciaire
Expertise
Audit**

Expertise comptable
Commissariat aux comptes
Audit et Conseil

FONDATION POUR LA NATURE ET L'HOMME

6 rue de l'Est - 92100 Boulogne Billancourt

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs les membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 17 juin 2019

FIDUCIAIRE EXPERTISE AUDIT
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris


Corinne MARTIAL

PHOTOS

Gerhard Seybert/AdobeStock, Jean-Michel Krief, David Gallard, Clément Tissot, Patrick Bernard, Avalon Studio/iStock, Olivier Borde, Allison Attia, monkeybusinessimages/iStock, Museum national d'Histoire Naturelle, Sébastien Duhamel

ILS NOUS ONT SOUTENUS EN 2018

► PARTENAIRES MÉCÈNES



► FONDATION ABRITÉE



► FONDS PRIVÉS



► FONDS PUBLICS



DÉMONSTRATEUR DE SOLUTIONS

Créée en 1990 par Nicolas Hulot, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme soutient et participe à l'émergence d'un monde équitable et solidaire qui respecte la nature et le bien-être de tous les êtres humains. Elle a pour mission de proposer et d'accélérer les changements de comportements individuels et collectifs, et soutenir des initiatives environnementales en France comme à l'international pour engager la transition écologique de nos sociétés.

En décryptant les enjeux de politiques publiques et en influençant les décideurs nationaux et internationaux par des propositions concrètes, la FNH participe activement à impulser une politique en faveur d'avancées vertueuses pour l'environnement et pour l'humain. En parallèle, elle fait émerger et accompagne les acteurs et actrices du changement. Grâce à son réseau d'associations partenaires et à son alliance avec l'UNCPIE, elle soutient et valorise l'engagement sur le terrain, via des initiatives porteuses d'avenir pour leur permettre de se démultiplier.



FONDATION
NICOLAS HULOT
POUR LA NATURE
ET L'HOMME